
BUENOS AIRES – Réunion-débat conjointe CWG-Supervision / CCWG-Responsabilité

Lundi 22 juin 2015 – 10h30 à 13h00

ICANN – Buenos Aires, Argentine

THOMAS RICKERT :

Veillez vous asseoir, s'il vous plaît. Nous allons maintenant commencer la séance. Bonjour à tous. Je suis Thomas Rickert, et je suis un des co-présidents du CCWG responsabilité. Et je voudrais vous souhaiter la bienvenue à cette réunion-débat conjointe CWG/CCWG, que vous soyez dans la salle ou à distance. Comme Fadi Chehadé l'a mentionné dans son discours il y a quelques minutes, il nous a demandé à tous de nous concentrer sur la première phase de l'exercice de transition, et je pense que c'est le premier exemple de la journée où nous pouvons prouver ça.

J'aimerais vous présenter mes collègues membres du panel. Donc à droite de la table il y a Lise Fuhr, Jonathan Robinson. Lise et Jonathan sont les co-présidents du CWG qui viennent de soumettre leur proposition aux organisations membres, et nous pensons que la proposition qu'ils ont soumis va être approuvée par les organisations membres. J'ai à mes côtés Mathieu Weill. À ma gauche Leon Sanchez. Et nous sommes les co-présidents du CCWG, et le CCWG est toujours en train de travailler sur sa proposition et nous allons vous montrer où nous en sommes dans un moment. Comme vous allez le voir sur les diapos, la charge qui repose sur le CCWG est de rendre le travail, nous

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

avons beaucoup de pression, mais ne pleure pas pour nous, Argentine. Sur ce, j'aimerais laisser la parole à Jonathan Robinson qui aimerait rapidement vous parler du statut du travail du CWG.

JONATHAN ROBINSON : Merci beaucoup, Thomas. Et bonjour à tous. Avant d'entrer plus en détails dans le travail du CWG, je vais juste faire quelques remarques introductives d'ordre général. Vous avez clairement en face de vous deux groupe de travail intercommunautaire, chacun a ses propres objectifs, et leur travail s'inscrit dans deux chartes spécifiques dans chaque cas. Chaque charte a été approuvée par les organisations membres, les organisations de soutien et comités consultatifs respectifs qui ont commandité ce travail.

Alors que la NTIA quitte son rôle historique de supervision, la responsabilité est clairement et probablement le thème général des deux différents groupes. Pour les deux CWG, le groupe de supervision et le groupe de responsabilité.

Comme les fonctions IANA sont effectuées au sein de l'ICANN, ces domaines de responsabilité sont très fortement liés et les présidents, les co-présidents respectivement à cette table, ont dû travailler ensemble au cours de longs mois pour s'assurer que le lien n'est pas seulement intact mais qu'il reste cohérent et que l'interdépendance appropriée s'installe avec un manque de duplication.

Donc nous nous sommes rencontrés régulièrement et fréquemment pour réaliser cette approche coordonnée entre les deux groupes. Et

nous avons également tiré profit des membres et des participants que nous avons en commun et des agents de liaison entre les deux groupes.

Comme vous l'avez entendu, le CWG a maintenant soumis son rapport final aux organisations membres, et nous attendons leur approbation que nous espérons avoir plus tard dans la semaine. Bien sûr le CCWG, le travail sur la responsabilité est en cours, il y a encore beaucoup à faire et voici le point crucial, le travail de ce -- du groupe que Lise et moi avons présidé sur la supervision est expressément conditionné par le travail du groupe sur la responsabilité. En d'autres termes, même si nous pouvons progresser en intégrant les propositions de noms sur la révision avec d'autres groupes, le travail ne peut pas être considéré comme terminé dans son intégralité, dans ce cycle, avant qu'il ne soit réuni avec le travail final correspondant du groupe responsabilité.

Donc nous nous attendons à ce que lorsque la proposition finale du groupe super -- responsabilité sera transmise aux organisations membres pour leur approbation, ces organisations membres vont vouloir faire une vérification pour eux avant d'approuver ce travail et c'est le caractère conventionnel implicite que le travail du groupe de supervision a été respecté.

Donc je pense qu'avec ces précisions, j'espère que vous pouvez -- c'est un très -- c'est une esquisse rapide pour vous faire comprendre les interconnexions entre tout ça. En participant à cette séance -- et nous espérons que vous allez participer, plus que seulement nous écouter --

vous devriez finir par très bien comprendre la proposition sur la transition de la supervision, vous devriez finir par très bien comprendre à la fois la proposition sur la responsabilité et avoir une mise à jour très récente de leur travail, y compris sur les séances qui ont eu lieu à la fin de la semaine dernière. Et la majeure partie de cette séance va se concentrer sur, dans une première partie, la compréhension de la proposition de la supervision et -- et ensuite le -- et dans une seconde partie elle va se concentrer sur le -- le travail de responsabilité, et nous espérons grâce à ça finir par obtenir la confiance dans les propositions que la communauté va retenir et, en fait, développer une influence suffisante par l'intermédiaire -- par l'intermédiaire du travail du groupe responsabilité. Et le caractère conventionnel implicite faisant partie de ça va donner à la communauté les moyens de voter, nous l'espérons, sur la proposition de supervision en sachant que ce lien est fortement attaché et que par conséquent, vous pouvez voter en toute confiance sur la responsabilité ou prendre vos décisions. Je pense que le vote n'est pas nécessairement approprié pour tous les SO et AC mais prenez vos décisions sur les propositions sans crainte en sachant que le caractère conventionnel et le lien est intégré et ne soyez pas perdus en vous occupant de la proposition sur la supervision à cette réunion. Merci. Donc -- donc sur ce, je vais laisser la parole à Lise pour qu'elle s'occupe de la première partie du travail de la supervision.

LISE FUHR :

Bonjour à tous. Ça fait plaisir de voir que vous êtes si nombreux à vous intéresser à ce travail. Nous allons passer rapidement nos diapos

et le modèle en tant que tel, et la première concerne les statistiques et la diversité. Et c'est en fait une diapo très importante pour nous parce qu'elle montre tous les efforts qui ont été mis en œuvre dans cette proposition mais aussi à égale importance la diversité du groupe. Et il a été très important pour nous tout ce temps d'avoir -- d'avoir des représentants du monde entier. Et comme vous pouvez le voir, nous en avons eu, de toutes les organisations membres qui travaillent avec nous depuis tout ce temps, et nous avons également eu des gens sans affiliation à l'ICANN. Nous en avons eu 53, et c'est un -- c'est très bien parce que ça montre la portée que ça a au-delà du monde de l'ICANN. Mais vous pouvez également voir que nous avons eu 152 membres du groupe de travail -- 152 membres et participants, et tout le monde a participé sur un pied d'égalité. Donc nous avons eu un très bon groupe de travail avec 101 appels, presque 5 000 heures de travail bénévoles et beaucoup d'échanges d'e-mails.

Bien, notre proposition n'est pas la seule. Elle fait partie d'un processus plus grand. Une partie des processus, est, bien sûr, le processus de responsabilité où nous sommes plus dépendants de leur travail, mais qui plus est, nous sommes -- nous avons notre -- notre proposition est une réponse à un appel à propositions émise par l'ICG, donc nous sommes le groupe de transition CWG supervision. Le CRISP, les communautés de numérotation, et l'IANAPLAN qui est le protocole donnent également leurs propositions à l'ICG qui doit les compiler en une seule proposition finale. Et les communautés de numérotation et de protocole ont soumis leurs propositions en janvier lorsque nous, le CWG responsabilité devons travailler un peu plus sur

notre proposition pour que nous puissions la soumettre pour -- il y a peu de temps.

Il est important de comprendre car le temps est important. Nous devons avoir une autre série de commentaire public avec l'ICG, et il y aura aussi une autre série avec la proposition du CWG avec les commentaires publiques. Donc tout ça va se combiner dans une proposition finale pour la NTIA.

Pourquoi est-ce que la responsabilité est importante pour le CWG, la transition de la supervision ? C'est parce que l'ICANN est à la fois l'organe politique des noms de domaine et l'opérateur actuel des fonctions IANA. Ce qui rend ce lien très important.

Quels sont les objectifs et les exigences de notre proposition ? Bien, en premier lieu, c'est de satisfaire les besoins des clients directs, et pour ce faire, nous devons produire une proposition de transition consolidée pour les éléments des fonctions de l'IANA liées au Système des noms de domaine.

Et de quoi une proposition aurait besoin pour satisfaire ces besoins ?

Bien, nous avons pensé qu'il devrait y avoir un contrat qui pourrait remplacer le contrat actuel avec la NTIA. Il y avait également un besoin de mécanismes de responsabilité de l'IANA concernant -- de l'ICANN concernant les fonctions IANA.

Il y avait également besoin d'une séparation plus importante entre la politique et les opérations pour le gestionnaire des fonctions IANA. Et

nous avons besoin d'un remplacement pour le rôle de la NTIA dans la zone racine.

Nous avons besoin de trouver une manière de nous assurer d'un financement suffisant des fonctions IANA. Et comme vous pouvez le voir en dernier, une capacité pour la communauté multipartite de demander la nomination du nouveau gestionnaire des fonctions IANA, si nécessaire. C'est ce qui a été appelé séparabilité, possibilité de séparabilité.

Il y a en fait eu deux périodes de consultation publique. La première a eu lieu en décembre lorsque nous avons envoyé une proposition et reçu beaucoup de feedbacks et que nous avons eu à changer le modèle à partir de ces feedbacks. Mais certaines des parties importantes de ce feedback était l'hypothèse que le gestionnaire actuel des fonctions IANA était très satisfaisant. Et que l'ICANN devrait rester la gestionnaire des fonctions IANA, de plus. Et il y a également eu des commentaires selon lesquels nous avons besoin de conseil juridique indépendant.

Donc nous avons -- Sidley Austin nous a aidé au cours de ce processus, et ce sont également les conseils juridiques pour l'équipe de responsabilité. Ça a assuré une très bonne coordination entre les groupes.

Bien, la seconde période de consultation publique en avril nous a aidé à affiner les détails du modèle proposé que nous avions. Nous avons, après cette période de consultation publique, nous avons affiné le rôle et la composition du Conseil d'administration de la PTI. Nous avons

affiné les mécanismes d'approbation pour l'environnement de la zone racine et, aussi, les mécanismes progressifs et -- en relation avec le processus de séparation.

Donc ces deux périodes de consultation publique étaient ouvertes à tous. Tout le monde pouvait soumettre ses commentaires, et nous avons reçu beaucoup de bons feedbacks et de remarques constructives. Et c'est ce qui nous a mené où nous en sommes aujourd'hui, quand nous avons un modèle que nous avons réellement envoyé aux organisations membres. Et je laisse maintenant la parole à mon co-président Jonathan qui va vous parler du modèle à proprement parler.

Merci.

JONATHAN ROBINSON : Merci, Lise.

Donc cette diapo essaie de saisir un montant signifiant de ce travail, ou du moins les résultats de ce travail, dans une vue d'ensemble structurelle de l'IANA après-transition.

Avant de faire ça, avant de regarder la structure après-transition sur la gauche, ça vaut le coup de la comparer avec la zone en gris de la configuration après-transition.

Donc du côté gauche de la diapo, dans la zone en gris, vous avez l'aperçu de la NTIA, vous avez l'ICANN avec la gestion des fonctions IANA en tant qu'unité fonctionnellement séparée, mais gérée à

l'intérieur des opérations élargies de l'ICANN, sous contrat avec la NTIA. Donc vous avez -- vous avez la configuration de la gouvernance actuelle avec une représentation symbolique qui incarne le modèle de supervision actuel.

Qu'est-ce qui change lorsque nous avançons vers la droite dans la couleur du monde après-transition ? Bien, comme vous le voyez là, il y a des ressemblances, mais il y a aussi des différences essentielles.

Nous avons une entité après-transition qui n'est pas seulement maintenant fonctionnellement séparée -- en d'autres termes, le personnel est -- la séparation fonctionnelle décrit les entités d'exploitation située séparément et fonctionnant indépendamment à l'intérieur de la structure générale de l'ICANN, mais ici nous mettons un autre emballage autour sous la forme d'une séparation légale. La création de ce que bon nombre d'entre nous verrait comme une filiale.

Techniquement, la filiale est plus correctement appelée société affiliée dans le sens de sa définition légale, mais il est utile de la voir comme une filiale, une entité légale séparée qui a une forme de séparation améliorée en vertu de sa séparation légale.

La logique de cette séparation légale est qu'elle fait exactement ça. Elle améliore la séparation structurelle et contribue à la distinction entre les aspects politiques et opérationnels de la gestion du service.

De plus, elle fournit une entité avec laquelle l'ICANN peut contracter. Sans une entité légalement séparée ou quelque chose d'équivalent, il est très difficile d'inclure la relation dans un contrat comme ça l'est

actuellement. Et donc il est prévu que l'ICANN puisse contracter avec la filiale séparée et incarner cette relation, y compris des sujets tels que la Convention de service avec son entité légale séparée.

En fin de compte, dans le cas de l'éventualité peu probable, mais en fin de compte nous avons dû prendre en considération toutes sortes d'éventualités, dans le cas peu probable de la faillite de la société mère, la protection est meilleure en vertu de l'entité légalement séparée. Et dans un même scénario ou peut-être même -- bien, certainement un scénario que beaucoup considéreraient au moins à la fin d'une longue chaîne d'intensification et d'apaisement, la possibilité de vraiment séparer l'entité juridique distincte existe.

Je pense qu'il est probablement utile -- cette diapo souligne les autres composantes clé de la responsabilité, un aperçu, et la progression sous la forme du CSC et de l'IFR et pour finir dans la zone légèrement orange, les mécanismes de responsabilité fournis par le travail en interaction avec le groupe responsabilité.

Nous allons en venir à l'interdépendance bien plus tard au cours de la séance, mais dans les quelques diapos qui viennent, je vais vous donner un peu plus de détails sur l'entité IANA après-transition, la composition du Conseil d'administration qui lui est associé, car en vertu d'être une filiale séparée, une entité légale séparée, il est opportun et nécessaire d'avoir un Conseil d'administration et de s'occuper du CSC, le Comité permanent de clients, et de la révision des fonctions IANA.

Ici, nous nous intéressons donc un peu plus en détails à l'entité IANA après-transition, la filiale juridique séparée, et ça a vraiment été créé pour -- ça créer l'opportunité pour l'entité séparée, comme je l'ai dit, avec son propre Conseil d'administration unique mais reste au sein de la gouvernance et de la supervision de l'ICANN.

Donc nous gardons l'IANA en son sein -- nous gardons l'IANA après-transition au sein de l'ICANN, en reposant sur le postulat que les performances de l'opérateur actuel sont satisfaisantes. Et pour garder cette entité étroitement liée à l'ICANN, et pour nous, les utilisateurs de ce service, pour que nous puissions demander à l'IANA après-transition -- demander des comptes à l'ICANN des performances opérationnelles de l'entité post-transition, nous avons un Conseil d'administration dont la majorité est désignée par l'ICANN.

Maintenant, ça peut être à première vue quelque chose qui peut inquiéter certaines personnes, et ça a été le sujet d'un certain nombre de discussions au sein du groupe, du groupe de travail, quand nous nous sommes occupés de ça, parce qu'instinctivement -- on recherche l'indépendance -- une forme de supervision indépendante de cette entité post-transition.

Nous avons obtenu un avis juridique et avec ce nous pensions après avoir mûrement réfléchi et l'analyse de cet avis juridique, nous en sommes venus à la conclusion et nous avons compris que ce n'était pas l'endroit pour créer une supervision indépendante significative de cette entité. Il y a une très bonne raison. L'entité IANA après-transition est liée à l'ICANN en vertu de la participation de l'ICANN à la

société et en vertu de la nomination du Conseil d'administration. Si le Conseil d'administration est nommé indépendamment de l'ICANN, l'ICANN cesse de contrôler cette entité après-transition au sens légal, tout du moins, et ainsi elle ne peut pas être complètement tenue pour responsable de sa performance, et c'est ce que nous devrions être capables de faire.

Si jamais la performance n'est pas satisfaisante ou suffisante, il existe de nombreux mécanismes progressifs pour régler ça, et je vais en aborder certains un peu plus tard. Mais en haut à droite, vous voyez la recommandation du groupe de travail pour la composition du Conseil d'administration PTI. Nous avons suggéré que la plupart des cadres supérieurs responsables des opérations de cette entité fassent partie du Conseil d'administration. Étant donné qu'il s'agit d'une fonction technique, que le directeur de la technologie fait partie du Conseil d'administration. Et étant donné qu'il s'agit d'une entité fonctionnellement et légalement distincte, mais néanmoins une filiale de la « société mère », que l'exécutif est au sein de la « société mère », au sein de l'ICANN, responsable des opérations de cette entité est aussi au Conseil d'administration. Donc nous avons trois personnes de l'ICANN nommées au Conseil d'administration. Et ainsi, la majorité du Conseil d'administration est contrôlé par la « société mère ». Et ainsi -- et, par conséquent, la filiale est étroitement liée à la « société mère », et nous pouvons compter sur les mécanismes de responsabilité qui seront fournis par le travail de ce groupe pour rendre l'ICANN responsable de la performance de sa filiale dans la mesure où cette filiale reste une filiale de l'ICANN.

Nous avons créé une opportunité de rencontre pour les deux administrateurs indépendants afin de créer un degré de supervision de l'indépendance, ce que nous pensons être un mécanisme de gouvernance institutionnel supplémentaire précieux. Et notre exigence est que ces administrateurs indépendants soient nommés par un mécanisme tel que le Comité de nomination de l'ICANN ou par un autre mécanisme similaire solide qui favorise la production d'administrateurs indépendants soigneusement sélectionnés qui ont les bonnes compétences pour contribuer à la supervision indépendante de cette entité après-transition.

Les clients de cette fonction à prédominance technique vont interagir avec elle sur une base quotidienne comme le feraient tous clients. Ces clients sont, pour les besoins de cette présentation, les registres de noms.

Cependant, pour donner à ces clients une forme de représentation organisée et un aperçu de l'entité IANA après-transition, ce groupe de travail a recommandé la constitution d'un Comité permanent de clients, un groupe de clients du registre qui peuvent se rencontrer régulièrement et fournir une supervision des opérations de cette entité, essentiellement surveiller ses performances quotidiennes et remplacer certaines des responsabilités opérationnelles ou remplacer les responsabilités opérationnelles auparavant fournies par le gouvernement des États-Unis.

L'intérêt de cette entité est les clients directs du service ; d'où son nom, le Comité permanent de clients.

Il y a une opportunité, bien que ce ne soit pas une condition nécessaire, de participation pour les agents de liaison des SO et AC à ce Comité permanent de clients.

Il se peut que ces SO et AC aient peu ou aucun intérêt dans cette entité effectuant ses opérations clients sur une base quotidienne, c'est pourquoi nous faisons l'agent de liaison -- les options de liaison. Et vous voyez ici que ça couvre la composition en détail ainsi que la référence aux agents de liaison.

Nous avons vu les PTI, les CSC et nous arrivons à la révision des fonctions IANA.

Maintenant, nous reconnaissons qu'il y a ici un certain nombre de points essentiels. En particulier, il va falloir effectuer une révision périodique des performances et de la configuration de la structure après-transition, à distance et avec une indépendance substantielle et la contribution des multiples parties prenantes.

Il est prévu que ces révisions aient lieu tous les cinq ans, si tout se passe comme prévu.

De plus, nous avons créé une proposition qui envisage que la première -- de ces révisions qui auront lieu après deux ans de manière à ce qu'il ne s'écoule pas trop de temps après la transition, et nous avons le sentiment qu'il faille chercher ici un équilibre. Nous ne voulions pas que l'entité après-transition entre immédiatement en révision mais nous ne voulions pas non plus attendre trop longtemps avant d'avoir un aperçu substantiel.

Et vous voyez devant vous sur la diapo la composition de la révision des fonctions IANA, y compris les composantes familières de différents éléments de -- de la communauté de l'ICANN, et je ne sais pas si ça vaut le coup de toutes vous les lire mais vous pouvez avoir une idée des différentes composantes multipartites de la révision des fonctions IANA.

Vous voyez en bas du carré ou losange surligné là-bas sur l'écran une référence à une IFR spéciale. Ça vous indique vraiment plusieurs choses. Premièrement, que même s'il s'agit de fonctions de révision périodiques et structurées, il est possible d'ajouter des révisions en dehors du cycle. Et ça va marcher de cette manière : si jamais il y a un problème perçu ou vraiment important avec la performance qui n'a pas été -- de l'entité IANA après-transition qui n'a pas été résolu par l'intermédiaire de l'interaction directe avec les clients, qui n'a pas été résolu par le CSC et par une série d'interventions progressives, ce sur quoi j'aimerais attirer votre attention dans le rapport, si ça vous intéresse. Il existe une partie du travail structurée et systématique qui a été traitée avec les options progressives existantes. Si celles-ci échouent à corriger les problèmes, il est possible d'instituer une révision des fonctions IANA spéciale et hors séquence.

Ces révisions sont dans tous les cas, qu'elles soient périodiques, régulières ou spéciales, ne sont pas limitées dans ce qu'elles peuvent regarder ou ce qu'elles peuvent recommander. Elles ont donc une portée potentielle de grande envergure pour la supervision de l'entité après-transition, et je pense que c'est quelque chose d'important à

faire. Il n'y a pas de restrictions dans ce qu'elles ont le droit de regarder ou ce qu'elles peuvent recommander.

Une des recommandations potentielles qui pourrait ressortir de la révision de la fonction serait de recommander de travailler sur la séparation, mais ça ne signifierait pas qu'une telle recommandation ou travail sur la séparation résulterait dans la séparation. Ce qu'il se passerait, si cette recommandation était faite, la mise en service d'un Groupe de travail intercommunautaire se lancerait, analogue au travail qui vient d'être fait au cours des six derniers mois environ, que nous avons appelé Groupe de travail intercommunautaire sur la séparation.

Donc ce que vous pouvez voir ici est une série de mécanismes de supervision et d'exclusion avec une série de vérifications et de mesures correctrices au fur et à mesure, que nous espérons remplacera de manière satisfaisante et compréhensive les fonctions de supervision existante avec une solution sur une base multipartite parfaitement bien pensée. Nous espérons vraiment que vous serez d'accord. Ce sont les détails sur lesquels il va falloir travailler lors du processus de mise en œuvre. Mais nous pensons que cette proposition telle qu'elle est est une réponse satisfaisante et compréhensible au RFP de l'ICG. Je vous remercie d'avoir écouté avec attention. Nous allons y revenir un peu plus en détails quand nous en serons à la séance finale sur le travail de ce matin, lorsque nous parlerons plus en détails et que nous insisterons sur le lien entre le travail de supervision et de responsabilité.

Donc encore une fois, merci. Et je laisse la parole à mes co-présidents du groupe de responsabilité.

MATHIEU WEILL :

Merci beaucoup, Jonathan. Nous allons maintenant excuser Lise et Jonathan et leur donner quelques minutes de repos avant de nous rejoindre plus tard au cours de cette séance, quand nous arriverons à la description des propositions initiales du groupe de travail intercommunautaire chargé du renforcement de la responsabilité de l'ICANN.

Pour cela, nous allons être rejoints par les trois rapporteurs du groupe de travail intercommunautaire chargé du renforcement de la responsabilité de l'ICANN ; à savoir Becky Burr, qui dirige la partie de notre travail sur les révisions et les mesures correctrices ; Jordan Carter qui dirige le groupe sur les mécanismes de la communauté ; et Steve DelBianco. Et sur comment ils avancent.

Donc l'objectif ici est de se concentrer sur cette proposition initiale en commençant par une introduction que va nous faire Thomas Rickert. Et, nous l'espérons, nous allons passer rapidement là-dessus pour pouvoir avoir une séance de questions-réponses plus longue après. Thomas, c'est à vous.

THOMAS RICKERT :

Merci beaucoup, Mathieu.

Juste pour rafraîchir la mémoire de tout le monde, le CWG sur la responsabilité a été chargé d'améliorer la responsabilité globale de l'ICANN. Donc nous ne nous intéressons pas seulement aux aspects de la responsabilité en lien avec la transition de la supervision de l'IANA. En fait, cette part de la responsabilité est explicitement dans la charte du CWG. Mais nous nous intéressons à l'architecture globale de la responsabilité de l'ICANN.

Et notre travail se divise en deux pistes de travail, la première se focalise sur ces mécanismes de responsabilité qui doivent être soit mis en œuvre, soit engagés avant la transition.

Et c'est ce à quoi Fadi a fait référence en tant que première partie. Nous nous concentrons là-dessus en ce moment. C'est ce que nous essayons de terminer avant Dublin pour que les organisations membres révisent et approuvent.

Donc vous pourriez passer à côté de quelques points qui sont importants pour vous, personnellement, dans cette toute première partie. Mais rassurez-vous, il y a une autre partie que nous appelons piste de travail 1. Et ça inclut ces mesures de responsabilité ou le travail de responsabilité que nous planifions et prévoyons maintenant, mais ça ne sera pas terminé avant la transition.

Donc nous mènerions plutôt un travail sur la responsabilité à long-terme ou moyen terme. Mais nous avons déjà inclus dans notre rapport une liste de domaines de travail pour la piste de travail 1, pour que tout le monde sache qu'il ne s'agit pas d'une vague intention de travailler plus sur la responsabilité de l'ICANN mais qu'il existe en fait

un solide plan pour que rien ne soit oublié une fois la transition de la supervision terminée.

Le CCWG dispose d'environ 150 personnes travaillant dessus, dont 26 membres des organisations membres et 120 participants. Sur cette diapo, vous pouvez voir les participants par région. Et, certainement, il est possible de faire mieux pour améliorer la représentation mondiale. Donc ceux qui veulent se joindre à cet effort peuvent toujours le faire. Il y a beaucoup de travail à faire. N'hésitez pas à rejoindre le groupe et à nous aider à accomplir cette tâche importante.

Il y a aussi des statistiques sur les nombres d'appels, les heures de bénévolat et les e-mails échangés. Et, en réalité, je n'ai pas comparé ça aux chiffres du CWG. Mais je suis sûr que nous allons les battre dans ce domaine.

Maintenant, ce que nous avons présenté dans notre rapport -- et c'est très important -- n'est pas quelque chose qui a le consensus de notre groupe. Donc ces propositions que nous avons publiées pour que vous les commentiez sont seulement provisoires et rien n'y est gravé dans le marbre.

Notre groupe mène deux périodes de consultation publique. Et nous avons pensé qu'il serait très utile si une de ces périodes de consultation publique avait lieu avant même que nous ne tirions nos conclusions et que nous ne faisons un appel à consensus. Parce que nous voulons en apprendre de vous, de la communauté, pour savoir si nous avançons dans la bonne direction ou non, et que nous corrigions

le tir si nécessaire. Et, en fait, certains vont parler de ça quand nous avancerons dans cette séance.

Donc vraiment rien n'est figé en aucune manière. Ce ne sont que des résultats de travail provisoire. En fait, nous avons rendu très clair que notre groupe a des débats, que notre groupe est en difficulté dans certains domaines pour trouver la bonne solution, et que notre groupe a avancé -- que notre groupe a présenté différentes options à la communauté pour qu'elle intervienne.

Mais ce qui semble être du bon sens à notre groupe depuis le début, c'est que nous pensons pouvoir mettre en place des mécanismes de responsabilité, une architecture entière de responsabilité, une infrastructure, à partir de quatre éléments fondamentaux. Et nous essayons d'être aussi légers que possible en n'inventant pas trop de nouvelles choses mais en nous basant vraiment sur ce que nous avons déjà trouvé dans l'ICANN. Donc nous -- au début de nos travaux, nous avons en fait établi un inventaire des mécanismes de responsabilité de l'ICANN déjà existants. Et nous nous sommes intéressés à ceux qui étaient bien, et nous avons analysé à quels endroits il était possible de faire des améliorations. Nous avons aussi écouté la communauté. Vous vous souviendrez que l'année dernière, l'ICANN a déjà mené une période de consultation publique sur des points où la communauté a manifesté des inquiétudes, sur des points où la communauté a fait des suggestions. Nous avons analysé tout ça. Donc ce que vous trouvez dans nos conclusions n'est en fait pas seulement ce que les personnes de notre groupe ont trouvé, mais c'est déjà basé et inscrit dans les feedbacks de la communauté.

Donc nous pensons que nous pouvons, en gros, reproduire quelque chose qui s'est avéré être efficace au cours des siècles. Donc nous construisons l'ICANN comme un mini-état, si vous voulez. Donc nous allons utiliser cette analogie pendant un moment. Mais, comme aucune analogie n'est jamais parfaite, nous allons nous en éloigner assez rapidement.

Mais, en gros, nous avons le législatif -- les gens, qui seraient une communauté dotée de moyens d'agir. Nous pensons que, en l'absence de relation historique avec le gouvernement des États-Unis où le gouvernement des États-Unis avait en quelque sorte un pouvoir sur l'ICANN, et, si ce pouvoir s'en va, nous préférerions le donner à la communauté pour que ce soit vraiment ascendant. Et je vais expliquer ce que signifie cette communauté dotée de moyens d'agir un peu plus tard.

Nous aurions un exécutif, qui serait le Conseil d'administration de l'ICANN. Nous aurions une constitution, qui serait une version augmentée et modifiée des statuts constitutifs de l'ICANN. Et nous aurions un judiciaire, qui seraient les mécanismes indépendants de révision sur lesquels nous travaillons.

OK. Donc sur cette diapo vous voyez encore une fois ces quatre éléments constitutifs.

Et voici ce que nous prévoyons de faire : Nous pensons à mettre en place quelque chose que nous appelons un conseil communautaire où sont représentés les SO et AC et où l'ensemble de ces dernières, à l'exception du SSAC et du RSSAC, auraient deux voix -- cinq voix, et le

SSAC et le RSSAC deux. Et ce groupe se réunirait et prendrait des décisions pour exercer les pouvoirs de la communauté. Et ces pouvoirs de la communauté pourraient avoir la possibilité de revoir le budget de l'ICANN avec les plans stratégiques et opérationnels et également d'intervenir sur les changements des statuts constitutifs.

Ils auraient également la possibilité de destituer les administrateurs individuels ou de révoquer l'ensemble du Conseil d'administration. Alors comment allons-nous mettre ça en place ? Nous allons inscrire ça dans les statuts constitutifs. Et, pour que ces statuts constitutifs soient solides, parce que certains dans la communauté disent : « OK. Maintenant les gars vous devez être prudents, parce que nous changeons tout ces statuts constitutifs pour avoir toutes ces caractéristiques sur la responsabilité. Mais, une fois que le gouvernement des États-Unis s'en va, qui garantit que ces améliorations ne vont pas être annulées et que nous allons revenir à l'étape une ? »

C'est pourquoi nous pensons que certains aspects de la responsabilité de l'ICANN doivent être plus solides que d'autres. C'est pourquoi nous présentons l'idée de ce que nous appelons statuts fondamentaux. Ça serait la mission, les engagements et les valeurs fondamentales. Vous savez que ça va être une nouvelle langue, une langue modifiée dans les statuts constitutifs. Ça serait un processus de révision indépendante pour que personne ne fasse de conclusions trop hâtives, vous savez, nous n'avons pas besoin de judiciaire dans le nouveau système donc débarrassons nous-en. Ce serait le pouvoir d'opposer son veto aux statuts non-fondamentaux. Et, pour ne pas

déstabiliser les opérations de l'ICANN, nous dirons que les changements normaux de statuts constitutifs pourront être effectués par le Conseil d'administration comme il le fait maintenant. Ils reverraient le processus de consultation avec la communauté. Et ensuite le Conseil d'administration se prononcerait sur le changement de statuts constitutifs. Et seulement si quelque chose allait mal, si la communauté avait l'impression, bien, que ce changement de statuts constitutifs n'était pas conforme à ce que nous avons autorisé le Conseil d'administration à faire, alors la communauté pourrait opposer son veto à de tels changements de statuts constitutifs des statuts normaux après les faits.

Pour les statuts fondamentaux, ça serait différent. La communauté devrait ici approuver explicitement les changements de statuts constitutifs. Il y aurait ensuite des révisions telles que celles demandées par le CWG. Elles feraient également partie des statuts fondamentaux. Et les pouvoirs de la communauté que je viens de décrire. Tout ça pour s'assurer que nous conservons la flexibilité. Donc ces statuts fondamentaux sont plus solides et plus difficiles à changer. Il faut un seuil de vote plus haut. Mais nous sommes conscients que l'ICANN travaille dans un environnement qui change rapidement. Et même des choses telles que la mission et le mandat de l'ICANN devront être reconsidérés dans quelques années. Et nous pouvons rendre ça possible avec cette architecture. Et nous aurons le mécanisme d'appel indépendant. Et nous avons analysé ce que l'IRP fait aujourd'hui. Nous avons analysé les endroits où il y a des

inefficacités -- où c'est inefficace et où c'est même insuffisant. Et nous avons essayé d'améliorer ça en ajoutant certaines mesures.

Donc nous voulons que les décisions de l'IRP ou nous pensons actuellement que les décisions de l'IRP devraient être contraignantes pour le Conseil d'administration.

Nous pensons que c'est une bonne idée que le panel de révision indépendant ne s'intéresse pas seulement aux aspects de procédure mais aussi à la matière des cas pour décider du bien-fondé du cas. Nous avons souvent discuté d'un cas pour lequel l'IRP a dit, bien, la décision était mauvaise mais du point de vue de la procédure, tout était correct. Et, par conséquent, ils n'avaient pas d'autres moyens d'aller à l'encontre de la décision et d'aider la partie lésée. Voilà ce que nous essayons de changer. Nous examinons les aspects de l'accessibilité, le faible coût, le relativement faible coût. Et nous cherchons à avoir un panel permanent d'experts indépendants dans lequel un ou trois experts, en fonction du cas, seraient choisis pour se prononcer sur le cas.

Maintenant, tous ces pouvoirs de la communauté que j'ai mentionné plus tôt suivraient le même schéma de prise de décision. Donc que ce soit une SO ou AC ou plusieurs d'entre elles -- donc, par exemple, pour révoquer l'intégralité du Conseil d'administration, un seul groupe ne pourrait pas initier le processus, mais il faudrait qu'il y en ait plusieurs. Ils devraient déposer une requête. Ensuite elle serait vérifiée en vertu de ce groupe communautaire, pour voir si la requête atteint le seuil requis ou non. Si c'est le cas, si les exigences sont satisfaites, alors y

aura un vote. Et, en fonction du sujet en question, il s'agira soit de votes mandatés par les SO ou AC ou les représentants pourraient avoir de la flexibilité. Donc ça dépend du cas.

Mais ensuite, si un certain seuil de vote est atteint, il y aura une décision. Et il faudrait que ce soit mis en œuvre. Et, d'après nos réflexions actuelles -- je vous en ai fait part tout à l'heure -- nous aurions 29 voix au total. Mais pour de nombreux cas nous ne contraindrions pas la manière dont ces votes seront gérés par les différents SO et AC.

Je crois que je devrais m'arrêter là.

Donc ce que nous avons fait pour rendre ça possible, nous avons pensé à une structure que nous avons appelé modèle de référence, bien que nous laissions aussi la porte ouverte à d'autres modèles. Et ce modèle de référence était tel que les SO et AC créeraient des entités juridiques supplémentaires. La recommandation était que nous devions utiliser des associations de fait, qui est une structure juridique légère. Nous trouvons que c'est léger. Mais tout le monde ne pense pas que c'est léger. Et nous allons -- nous allons y revenir dans un moment.

Mais les SO et AC auraient ces entités juridiques supplémentaires qui seraient des alter ego ou d'autres (imperceptible) simplement dans le but d'exercer certains pouvoirs communautaires. Donc c'était l'idée. C'était notre proposition. C'était le modèle de référence. Et nous allons maintenant jeter un œil aux réactions de la communauté sur notre rapport préliminaire ou notre premier rapport.

Donc Leon, est-ce que vous --

Ou alors devrais-je continuer à --

OK. Donc nous avons essayé de classer les différents domaines de notre rapport en trois sections. Nous sommes sur le chemin du consensus. Et nous avons essayé de décortiquer le feedback que nous avons. Nous avons essayé d'identifier ces domaines pour lesquels la communauté nous soutenait fortement. Nous avons essayé d'identifier les domaines qui avaient besoin d'explications ou de clarifications supplémentaires. Et ensuite nous avons une autre section ou un autre domaine qui nécessite plus de discussions de la part des groupes. Et je vais brièvement confirmer qu'une grande majorité des commentateurs nous ont applaudi pour la structure des quatre éléments fondamentaux. Ils ont dit que c'était une bonne idée. Que c'était la manière qu'ils devraient adopter. Ils ont également dit que nos suggestions renforçaient considérablement la responsabilité de l'ICANN. Je pense que c'est de très bonnes nouvelles. C'est de très bonnes nouvelles. Nous avons un ensemble limité de pouvoirs. Ça m'a pris seulement quelques minutes pour vous les expliquer. Et la communauté a dit oui. Les conditions nécessaires qui nécessitent d'être mises en place pour renforcer la responsabilité sont OK. C'est ce que vous devriez faire.

Le principe des statuts fondamentaux est également resté plus ou moins incontesté par les commentateurs. La communauté était très contente de travailler plus sur l'objectif et la mission de l'ICANN.

La communauté a aimé l'intégration des révisions AOC dans les statuts constitutifs ou au moins certaines parties -- c'est quelque chose qu'elle a aimé. Parce que nous avons dit qu'est-ce qui va se passer une fois que l'AoC était terminée ? Est-ce que ces révisions vont disparaître ? Nous avons dit, non, elles ne vont pas disparaître. Nous allons les maintenir dans les statuts constitutifs. Je pense que c'est de très bonnes nouvelles. Nous avons eu beaucoup de feedbacks positifs pour notre approche générale. Nous devons certainement travailler sur ça en détails. Et une sous-équipe -- des sous-équipes ont pris note des domaines dans lesquels des travaux supplémentaires doivent être faits. Mais c'est plus ou moins non controversé.

Et, avant que je laisse la parole à mon collègue Leon, je voudrais juste noter que tous les commentaires que nous avons reçu ou que nous recevrons ont été et seront analysés très assidûment. Nous utilisons ce qui est appelé les outils de révision des commentaires publics où tous les rapports que nous recevons, tous les commentaires ont été découpés dans les domaines respectifs du rapport pour que tous les feedbacks de la communauté sur une question spécifique se trouvent au même endroit. Et ensuite pour tous les commentaires pour toutes les parties sur lesquelles notre groupe a travaillé et nous affinons encore les réponses qui pourraient être, bien, c'est une bonne chose mais nous nous sommes déjà intéressés à ça. Donc pour le moment, aucune action supplémentaire n'est nécessaire. Ou c'est en fait une excellente idée. Nous allons revoir ce que nous avons fait jusqu'à présent et prendre ça à cœur et développer ce concept plus en détail

et peut-être trouver une solution différente. Donc je pense que je devrais m'arrêter là et vous laisser la parole, Leon.

LEON SANCHEZ :

Merci beaucoup, Thomas. Je m'appelle Leon Sanchez, pour ceux qui participent à distance et pour nos centres de participation à distance connectés à la salle Adobe Connect.

Comme Thomas vient de le dire, nous avons reçu beaucoup de soutien pour l'ensemble de la proposition que nous avons élaborée. Mais, évidemment, il y a aussi des recommandations qui requièrent davantage d'explications et de clarifications.

L'une de ces propositions est l'IRP. D'un point de vue général, nous pouvons dire que l'IRP, de la façon dont nous le concevons et le proposons, a le soutien de la communauté. Mais, comme je l'ai dit, certaines clarifications sont nécessaires dans différents domaines comme, par exemple, nous parlons d'une demande de réexamen qui a besoin de clarifications supplémentaires. Certaines inquiétudes et certaines questions ont été soulevées concernant cette demande de réexamen.

Certains commentaires à propos du rôle du médiateur ont également été faits. Comme, par exemple, des commentateurs ont suggéré que le médiateur devrait se charger d'effectuer un examen préliminaire de nos requêtes plutôt que le personnel juridique de l'ICANN. Nous pensons, bien sûr, que c'est un feedback de valeur qui sera pris en compte pour créer la prochaine version du document, la proposition

pour la deuxième période de consultation publique. Il nous a aussi été demandé d'affiner la composition des examinateurs du Conseil d'administration et de vérifier les conflits d'intérêt, par exemple, que les membres du Conseil d'administration ne revoient pas leurs propres décisions. Je pense que c'est une question importante qui doit être traitée et qui a, bien sûr, été soulevée par la communauté.

Il y a également certains changements dans les standards de révision. Comme, par exemple, affecté de manière significative contre lésé matériellement. Ce nouvel IRP sera ouvert à quiconque a été affecté matériellement de manière significative ou lésé matériellement. C'est ce dont nous discutons en ce moment. Et, bien sûr, il y aura besoin de clarifier tout ça.

Nous avons également reçu des commentaires sur les deadlines et les calendriers. Certaines deadlines et calendriers ont semblé être trop courts ou d'autres peut-être trop longs. Et des demandes ont été faites, par exemple, pour allonger les calendriers et les deadlines sous conditions extraordinaires. Et c'est, bien sûr, important.

Nous avons également reçu des commentaires sur la transparence et d'autres sujets comme les dispositions financières, l'habilitation de la communauté, et le prévention de l'utilisation de cet IRP à des fins futiles ou vexatoires.

Donc il s'agit, bien sûr, comme je l'ai dit, de travaux en cours. Et, comme Thomas l'a indiqué, ça n'est pas définitif. Ça n'est pas gravé dans le marbre. Et nous allons continuer à travailler pour inclure les

différents commentaires que nous avons reçu jusqu'à présent par la communauté dans la prochaine version de la proposition.

Et, comme avec ces clarifications et ces explications sur ces sujets, de nouveaux problèmes sont apparus.

Et je crois que Mathieu, vous avez un résumé de ces derniers, n'est-ce pas ?

MATHIEU WEILL :

Merci Leon. En effet, cette section est la plus intéressante pour nous en tant que groupe parce que, lorsque nous entrons dans une période de consultation publique et vous encouragez fortement un commentaire public initial rapide, même s'il n'était pas basé sur une proposition de consensus, parce que nous savions que la communauté porterait à notre attention certains aspects que nous ne réalisons pas comme être importants, même si nous étions un très grand groupe. Et c'est ce qu'il s'est passé.

Donc les problèmes importants qui ont été portés à notre attention étaient, numéro un, le problème de la culture de la responsabilité de l'ICANN et derrière ça nos inquiétudes liées à la manière dont la responsabilité a un impact du Conseil d'administration à tous les avocats de l'organisation. Et c'était un problème qui a été présenté comme une inquiétude par plusieurs des commentateurs. Donc c'est - et nous n'avons pas vraiment passé beaucoup de temps sur ça. Donc nous allons évidemment voir dans le cadre de notre charte comment traiter ce problème.

Le numéro deux était un sujet qui a très bien été traité par ceux qui surveillent ce que font les surveillants. Le modèle qui nous a été fourni est un modèle de responsabilité mutuelle. Nous séparons les pouvoirs pour qu'il y ait un équilibre entre les pouvoirs du Conseil d'administration, les pouvoirs du processus de révision indépendante et les pouvoirs de la communauté. Et plusieurs commentateurs ont dit, mais qui détient vraiment la responsabilité de la communauté ? Et dans la communauté, il a été dit qu'il s'agissait des SO et AC car ce sont des organisations que nous -- notre proposition suggère d'autoriser un nombre limité de décisions prises par le Conseil d'administration. Et je pense qu'il s'agit d'un aspect très important dont le groupe va devoir s'occuper. Et encore une fois, dans les limites de notre charte, car notre intention n'est définitivement pas d'entrer dans un remaniement majeur, mais cependant, nous devons nous assurer qu'il n'y aura pas de conséquences imprévues à autoriser les SO et AC avec cet ensemble limité de pouvoirs. Donc c'est le sujet numéro 2.

Le sujet numéro 3 est, en gros, comment est-ce que nous nous assurons que la communauté de l'ICANN que nous autorisons représente correctement l'ensemble de la communauté Internet mondiale. Comment est-ce que nous nous assurons que les SO et AC, lorsqu'elles utilisent leurs nouveaux pouvoirs, tiennent vraiment compte des attentes des utilisateurs d'Internet au sens large ? Et ça a été traité avec le sujet de la diversité, comment est-ce que nous nous assurons que ces organes que nous créons, les SO eux-même, sont suffisamment différents ? Et il est important de souligner que c'est

juste -- c'est comme ce que Fadi Chehadé disait lors de la cérémonie d'ouverture à propos de l'excellence. Il s'agit d'un voyage. Vous n'êtes jamais assez différent. Ce n'est pas -- il n'y a pas de perfection. Mais c'est à propos de renforcement. Renforcer la responsabilité, renforcer la diversité. Et c'est un problème qui est revenu dans de nombreux commentaires, et nous allons voir comment le traiter au mieux. Au sujet de ces trois nouveaux problèmes, les questions seront les bienvenues dans la session de questions-réponses qui va arriver car nous en sommes seulement au début de nos réflexions, et vos contributions au sujet de ces problèmes sont précieuses pour nous.

Le quatrième sujet de cette liste est une inquiétude générale formulée dans de nombreux commentaires concernant le modèle de référence mentionné plus tôt par Thomas. Le modèle de référence est le modèle que nous avons créé pour renforcer le pouvoir de la communauté avec ce mécanisme communautaire de 29 voix, etc. Comme Thomas l'a dit, nous envisageons un modèle de référence qui transformerait l'ICANN en une organisation membre où les membres ne seraient pas juste de simples membres mais seraient le ccNSO, l'ASO, le GAC, l'At-Large, le SSAC, le RSSAC et la GNSO. Tout le monde ne pourrait pas devenir membre. C'était la proposition. Et la proposition disait que ces organisations créeraient des associations de fait pour devenir membres. Ce qui a soulevé un certain nombre d'inquiétudes. Des inquiétudes à propos de la complexité, des conséquences imprévues sur la responsabilité de ces associations de fait, et un nombre d'inquiétudes concernant le fait que ces organisations pourraient

devoir faire partie de certaines juridictions, y compris la juridiction californienne.

En gros, ce que notre groupe a fait vendredi a été d'examiner ces commentaires et d'écouter. Nous avons écouté très attentivement, puis nous avons dit OK, laissez nous essayer de créer un autre modèle. Il y a donc eu cette excellente séance de mini-présentation où environ une douzaine de nos participants et membres nous ont présenté en cinq minutes leur modèle préféré, comment il le voyaient, et nous avons commencé à réduire la liste en fonction d'un certain nombre de critères. Et nous abordons en ce moment une nouvelle approche que nous mettons actuellement sous l'étiquette de modèle autorisé SO et AC qui fournit une autorité compatible. Il serait toujours possible d'avoir le même nombre de pouvoirs, avec moins d'étapes supplémentaires. C'est donc toujours en cours d'élaboration. Et je m'attends à beaucoup de questions à ce sujet, et je suis sûre que Betty Burr ici présente va pouvoir y répondre. Mais je voulais m'assurer qu'une chose soit claire, car il n'est plus -- nécessaire de poser des questions à ce sujet, les associations de fait, il n'en est plus question. C'est fini. Il n'est plus question d'inclure la Californie dans une association spécifique en termes d'enregistrement, de remplir les formulaires pour les procureurs de Californie. Il y a toujours -- ce modèle a vécu, nous passons maintenant à un autre modèle qui a certaines ressemblances, car si vous regardez cette diapo, tout ça est conservé. Nous avons reçu les feedbacks du RSSAC et du SSAC, ils veulent rester pour exercer des fonctions consultatives donc ça va changer. Le numéro 29 va changer. Mais les pouvoirs sont toujours là.

Il y a toujours -- la communauté a toujours le pouvoir de rejeter un budget ou un plan stratégique, de rejeter les changements de statuts constitutifs, d'approuver les changements de statuts fondamentaux, de révoquer des membres individuels du Conseil d'administration, de révoquer l'ensemble du Conseil d'administration en dernier recours. Et je pense que je vais m'arrêter là car notre groupe va devoir davantage préciser cette approche avant qu'elle soit vraiment prête à être discutée, mais je pense qu'il était important de signaler que l'approche à deux couches où le SO est membre et créer ensuite une autre association est -- est oubliée. Et je pense qu'avec ça, nous allons enfin arriver au moment des questions et réponses. Nous avons parlé suffisamment longtemps, je me tourne vers Leon qui va animer cette session de questions et réponses. Leon.

LEON SANCHEZ :

Merci beaucoup, Mathieu. Bien, nous aimerions, bien sûr, ouvrir la séance de questions et commentaires de la part de l'assistance. Il y a des micros à disposition à l'avant de la salle, et je vais devoir vous demander de poser des questions ou de faire des commentaires brefs. Il y a un minuteur de deux minutes. Nous vous encourageons à vous approcher et à poser vos questions et faire vos commentaires. Donc rappelez -- je vous rappelle de donner votre nom, bien sûr, et votre affiliation pour la transcription et les participants à distance et, bien sûr, pour l'interprétation. Savoir qui parle leur rend la vie bien plus facile que de seulement savoir s'il s'agit d'un homme ou d'une femme. Donc, s'il vous plaît, le premier dans la file.

ANNE AIKMAN-SCALESE : Merci. Je m'appelle Anne Aikman-Scalese. Je suis membre de l'IPC. Mes questions sont au sujet de la proposition de la supervision, donc je ne sais pas si Jonathan et Lise vont revenir, mais peut-être que les autres pourront répondre à ces deux courtes questions. Ma première question concernant la proposition de la supervision est : après la transition et la création de l'entité PTI, est-ce que le directeur général de l'IANA rend des comptes au Conseil d'administration de l'ICANN ou au Conseil d'administration de la PTI ?

LEON SANCHEZ : Merci, et nous allons reporter les questions qui concernent les CWG à la séance de résultats pour le CWG qui a lieu juste après donc --

ANNE AIKMAN-SCALESE : Pas de questions sur la supervision maintenant.

LEON SANCHEZ : Non. Nous aimerions que -- aimerions les reporter à --

ANNE AIKMAN-SCALESE : Désolée.

LEON SANCHEZ : C'est quelque chose que j'aurais dû spécifier. J'en suis désolé.

ANNE AIKMAN-SCALESE : C'est moi.

CRAIG NG : On m'a demandé de poser la question correspondante. Craig Ng de l'APNIC. Il s'agit d'une question qui se situe en fait au carrefour de la supervision et de la responsabilité. PTI, beaucoup d'efforts ont été demandés pour la structure et la création de la PTI. Du côté de la responsabilité vous dites, est-ce que nous avons assez pensé à préserver la PTI en insérant quelque chose dans leurs statuts fondamentaux qui empêche l'ICANN de, disons, disposer de la PTI ou de changer la PTI ou de changer la constitution de la PTI d'une certaine manière ?

LEON SANCHEZ : Merci beaucoup. Quelqu'un veut réagir ou répondre ? Becky ?

BECKY BURR : J'attendrais -- je n'ai pas suivi le CWG de très près, mais nous allons prendre un ensemble de statuts constitutifs nécessaires des CWG, et il m'est impossible de penser qu'il n'y aurait pas quelque chose du genre.

STEVE DelBIANCO : Et si je peux me permettre d'ajouter, ils peuvent indiquer que l'établissement de la PTI serait considéré comme un statut fondamental, pas seulement un statut constitutif classique. Et comme les co-présidents s'en sont plaints plus tôt, les statuts constitutifs

classiques sont soumis à un des pouvoirs de blocage de la communauté et changent avec la majorité de trois-quarts. Mais un statut fondamental est un peu différent. Si le Conseil d'administration propose de changer un statut fondamental, il sera demandé à la communauté de l'approuver par un vote à la majorité de trois-quart, et je pense que c'est la protection que vous demandez.

CRAIG NG : Juste en tant que suivi, car la PTI va être une filiale de l'ICANN en propriété exclusive, donc l'ICANN peut techniquement disposer de la PTI, changer la constitution de la PTI sans le faire savoir à personne d'autre, sauf si ses statuts constitutifs l'empêchent de le faire, qu'ils soient fondamentaux ou non.

LEON SANCHEZ : Mathieu.

MATHIEU WEILL : Juste un -- le CWG nous a clairement exprimé qu'il exigeait, par défaut, que ce soit des statuts fondamentaux. De plus, le fait de disposer d'une filiale, j'attendrais que ce soit un plan stratégique plus dans un budget, et ça impliquerait que la communauté puisse disposer d'un veto au cas où -- au cas où ça arriverait. Et si le Conseil d'administration faisait ça en dehors du plan stratégique ou en dehors du budget, alors la communauté serait habilitée à révoquer le Conseil d'administration, si il -- je veux dire, je dois m'attendre à ce que ce genre de situation soit très, très sensible. Il existe donc un certain

nombre de pouvoirs dans nos propositions qui nous protègent de ce scénario extrême.

CRAIG NG : Merci.

LEON SANCHEZ : Merci beaucoup. Alan, s'il vous plaît.

ALAN GREENBERG : Merci. Le nouveau modèle autorisé AC-SO est intéressant, en particulier parce qu'il permet à chaque AC et SO de décider si elles veulent participer ou non. Nous avons déjà entendu que le SSAC et le RSSAC ne participeront pas. Nous pouvons nous demander si le GAC le pourrait, à cause d'un certain nombre de problèmes différents liés à la manière dont les gouvernements participent. Nous n'avons pas entendu parler de l'ASO. Nous avons entendu des commentaires disant que la ccNSO pourrait avoir des problèmes avec une organisation membre. Ça veut dire que si l'ALAC choisit également de ne pas participer, et nous avons aussi de sérieuses inquiétudes à ce sujet, nous pourrions finir avec la GNSO comme seule membre de l'ICANN et -- et --

[Rires]

Pour la GNSO, ça pourrait être quelque chose de merveilleux. Dans l'optique de l'ICANN étant seulement contrôlée par la GNSO et si la GNSO a leur -- il y a un très très grand -- pas un contrôle

nécessairement absolu mais une influence très forte et la capacité à -- d'opposer son veto à tout ce qui est proposé par les parties contractantes, l'ICANN en tant qu'opération multipartite commence à être remise en question.

LEON SANCHEZ : Merci beaucoup, Alan. Becky, souhaitez-vous répondre là-dessus ?

BECKY BURR : Oui. Premièrement, c'est une inquiétude importante, peu importe le modèle, prévenir de toute mainmise, et s'assurer que les pouvoirs de la communauté sont exercés par la communauté et non par une minorité qui impose son point de vue aux autres. Donc je pense que pour n'importe quel modèle, c'est crucial, et il est complètement légitime de poser cette question sur le modèle autorisé SO/AC.

Je voulais juste dire, pour commencer, que nous avons juste commencé à parler du modèle autorisé SO/AC. Rien n'est encore joué. Vous savez, nous devons -- les gens semblent intéressés, mais rien n'est encore joué. Mais les vérifications et mesures correctrices sur quel genre de soutien vous avez besoin dans la communauté pour continuer avec l'exercice de ces pouvoirs ne disparaissent pas parce qu'une SO ou une AC prend les mesures nécessaires pour devenir un membre officiel. Ces vérifications et mesures correctrices sont toujours là. Il y a encore des détails à affiner et à peaufiner, mais je pense qu'il s'agit du gros œuvre fondamental que nous devons faire, peu importe la direction où nous allons, et nous devons clairement

faire ça si nous adoptons le modèle autorisé SO/AC. Quel que soit ce qui se passe.

ALAN GREENBERG : Merci.

LEON SANCHEZ : Merci beaucoup, Becky. Steve, voulez-vous ajouter quelque chose ?

STEVE DeBIANCO : Si vous voulez bien. Alan, si vous voulez bien, je voulais continuer dans un autre égard avec la décision de participer à un vote, Alan, la décision de participer à un vote est possible pour toute AC et SO car elle sera stipulée dans les statuts constitutifs et ils exerceront leur vote sur la diapo 19, je pense qu'Alice ou Hillary va la mettre, cette décision peut être prise n'importe quand. Vous pouvez participer à un vote. Si une chose de très grande importance arrive à l'ALAC, vous pouvez participer à ce vote. Et vous n'avez pas besoin d'être membre. Il pourrait y avoir une légère confusion, que ces pouvoirs fassent partie intégrante des statuts constitutifs et qu'ils soient disponibles pour que toutes les AC et CO les votent et qu'elles puissent les voter quand elles veulent. Donc la décision de, par exemple, de dire, pour le SSAC et le RSSAC « nous préférons rester conseillers et ne pas voter », ce n'est pas une décision irrévocable. Nous allons essayer d'écrire les statuts constitutifs de manière à ce qu'ils soient disponibles pour tous, y compris pour ceux qui préfèrent ne pas voter pour le moment sur une proposition de budget ou sur un changement de statut constitutif.

Mais ça peut être changé à tout moment. Ils peuvent simplement exprimer leur droit de vote en prenant position. Et rien de tout ça ne requiert d'être membre.

BECKY BURR :

Bien, juste pour être clairs, toute la diapo 19, rien de ça n'a besoin que la décision -- je veux dire, c'est -- c'est une des protections qui a été instaurée, peu importe ce qu'il se passe.

Donc les votes continuent et les pouvoirs de la communauté continuent, et ça n'est pas changé par une SO qui décide de devenir membre.

ALAN GREENBERG :

OK. Je vais reformuler ma question qui était, dans une large mesure, l'optique et à quoi est-ce que ça ressemblerait si le seul membre officiel était la GNSO où les parties contractantes ont effectivement un droit de veto sur toutes les décisions de la GNSO. C'est un problème, pas tant ce que pourraient faire une AC et SO en situation de crise si elles devaient choisir, mais comment le reste du monde voit ça.

BECKY BURR :

Oui, c'est juste.

LEON SANCHEZ :

Je pense que nous allons continuer à discuter de ça dans nos sessions tout au long de la semaine.

JORDAN CARTER : Juste à ce sujet. Alan et tous les autres, nous avons une réunion vendredi où nous allons penser à une évolution et changer le modèle en fonction de ce feedback.

Dans le processus que nous suivons, si vous comparez où le CCWG en était, le groupe de supervision, nous sommes à quelques semaines après la fermeture de la première série de commentaires publics. Donc je pense -- ils ont été dessus de janvier jusqu'à juin pour que ce soit correct. Nous devons continuer. Mais le point sur lequel je voulais improviser sur votre question est : si tout le monde prenait la décision aujourd'hui, s'ils voulaient participer ou non -- et je ne pense pas que c'est ce vous disiez -- je voudrais juste vous conseiller vivement de garder l'esprit ouvert parce que le modèle final va ressembler à ce que nous allons vous proposer à nouveau en septembre.

ALAN GREENBERG : Dans un souci de transparence, dans l'intérêt de la transparence, je suis membre du CCWG. Je comprends combien la proposition actuelle est fragile, mais je voulais mentionner un problème qui est une inquiétude beaucoup plus grande pour le Comité consultatif At-Large.

Merci.

THOMAS RICKERT : --

LEON SANCHEZ : Merci beaucoup, Alan. Chuck, nous avons une question d'un participant à distance. Est-ce que vous pourriez la mettre ? Donc Alice, nous avons un centre de participation à distance en Tanzanie qui va nous rejoindre.

CENTRE DE PARTICIPATION À DISTANCE J'ai quelques questions. (Imperceptible) le travail qui a été fait.

Quelques questions sur les statistiques de la diapo numéro 3 pour le CWG et de la diapo numéro 13 pour le CCWG.

Il semble qu'il y a très peu de participation en Afrique. Qu'est-ce que cela signifie pour nous en tant qu'Africains de participer à cette transition de la supervision de l'IANA ? J'ai juste besoin d'en savoir un peu à ce sujet car je suis conscient que l'Afrique fait partie du deuxième plus grand continent, et je pense que la participation n'est pas prometteuse. Donc quelle leçon devrions-nous tirer de ça ?

Merci.

LEON SANCHEZ : Merci.

Thomas, est-ce que voulez répondre à notre participant à distance ?

THOMAS RICKERT :

Oui. Merci beaucoup pour votre question. Et en fait, l'inclusivité est l'un des sujets sur lesquels nous avons porté beaucoup d'attention depuis le début.

Il nous est difficile d'atteindre ceux qui devraient intervenir dans nos discussions mais il n'est pas trop tard. Donc vous pouvez vous faire entendre, participer en tant que participant ou observateur, envoyer des commentaires publics. Ils vont être minutieusement analysés dans la seconde période de consultation publique, donc aucune porte n'est fermée.

Nous sommes bien conscients que c'est un exercice pour lequel nous devons avoir l'adhésion de l'ensemble de la communauté, et pas seulement des différentes parties prenantes mais aussi des participants du monde entier.

Nous avons pris quelques mesures, et je sais très bien qu'il est possible d'y faire des améliorations, mais ce que nous avons fait, par exemple, nous avons rendu les choses plus faciles à comprendre pour tout le monde, nous avons fait quelque chose qui je pense n'a pas souvent eut lieu dans l'histoire de l'ICANN. Nous avons ajouté des graphiques au rapport écrit illustrant ce que nous essayons de rendre plus facile à comprendre.

Nous avons fait des vidéos en trois langues dans lesquelles nous expliquons les principes de base de ce que nous retenons.

Le rapport lui-même a aussi été traduit dans cinq langues des N.U.

Donc je pense que nous faisons ce que nous pouvons faire avec les moyens qui sont en notre possession et même plus, mais nous aimerions tous vous encourager -- et je continue à le répéter dans différents forums, entrez en contact avec vos groupes de pairs respectifs. Faites qu'ils soient conscients de cette tâche importante et encouragez-les à participer.

Le seuil d'accès est nouveau. Rejoignez-nous et faites partie de ça.

Merci.

LEON SANCHEZ :

Merci beaucoup, Thomas. Suivant dans la liste d'attente, nous avons Chuck Gomes. Chuck.

CHUCK GOMES :

Je suis Chuck Gomes du Groupe des représentants des opérateurs de registre et VeriSign.

Tout d'abord, laissez-moi complimenter le CCWG. Vous avez fait du très bon travail, et je sais combien de temps vous avez passé là-dessus. Donc merci pour ça. Et pas seulement à vous mais à tout le groupe. C'est du super travail, et c'est un bon exemple, comme les autres l'ont dit, de travail de modèle multipartite. Donc je vous remercie pour ça.

Je veux juste clarifier quelque chose qu'Alan a dit concernant la GNSO. Je voulais juste souligner que les parties contractantes ne contrôlent pas la GNSO. C'est beaucoup plus grand que ça.

Mais j'ai une question. Mathieu, ça revient toujours à quelque chose que vous aviez dit au sujet des associations de fait, et ça pourrait être un point discutable, je ne sais pas, pour le moment, mais est-ce que les associations de fait, si elle étaient impliquées, est-ce qu'elles devraient être des associations de fait en Californie ?

LEON SANCHEZ : Becky, est-ce que vous voulez répondre ?

BECKY BURR : Donc je regarde nos avocats qui nous ont donné de très bons conseils. Je pense que la réponse à cette question est non, et je suis sûre qu'ils vont me corriger si je me trompe. Mais voilà ce que je pense. Le statut requiert pour l'adhésion un statut de personne juridiquement connaissable, qui est établi par l'intention -- la déclaration d'intention de participer en tant que groupe pour exercer ces pouvoirs.

En Californie, ça pourrait être une association de fait, ça pourrait être autre chose. Ça pourrait être quelque chose de totalement différent en Suisse. Il n'y a aucune exigence de remplir des papiers nulle part, et si vous voulez remplir des papiers, il n'y a absolument aucune exigence de les remplir en Californie.

Vous devez avoir un statut de personne juridique connaissable, et nous avons un peu extrapolé avec ce terme d'association de fait. Ce n'est vraiment pas ce qui se passe ici. Le statut de personne est le problème.

CHUCK GOMES : Merci beaucoup.

LEON SANCHEZ : Merci beaucoup, Becky. Merci beaucoup, Chuck.

Roelof.

ROELOF MEIJER : Merci Leon. Roelof Meijer. Je devrais peut-être aussi déclarer que je suis membre du CCWG, donc je ne devrais probablement pas prendre trop de temps aux autres personnes de la communauté, mais je m'inquiète un peu, peut-être, que, Becky, vous n'ayez pas éclairci un aspect du modèle particulier auquel nous nous intéressons, et je veux l'illustrer avec un exemple. Steve a mentionné que la communauté allait avoir le droit de voter les changements de statuts constitutifs avec un seuil de 70%.

Même si, par exemple, le ccNSO ne remplissait pas une telle déclaration d'intention, ils voteraient de manière à avoir le pouvoir. C'est seulement qu'ils ne pourraient pas mener l'ICANN devant les tribunaux s'ils n'ont pas déclaré d'intention car ils n'auraient pas ce statut de personne. Ça serait réservé aux entités qui ont déclaré cette intention.

Ça pourrait sembler mauvais, et si c'est seulement la GNSO qui remplit cette intention, nous pourrions nous demander si c'est une bonne idée d'entrer dans toute cette histoire d'adhésion. Et que nous

discutons peut-être à un autre niveau de ce qui est mieux, mais je pense qu'il est très important qu'il y ait cette distinction. Ce n'est pas que les SO ou AC aient à remplir cette intention pour avoir le pouvoir. Le pouvoir sera là.

BECKY BURR : Correct. C'est absolument correct.

LEON SANCHEZ : Merci beaucoup. (Nom).

ORATEUR NON IDENTIFIÉ : Merci beaucoup. Je m'appelle (nom). Je viens d'Afrique. Et j'aimerais aussi indiquer que la participation en Afrique augmente, et nous espérons qu'elle va continuer à augmenter. Mon commentaire est en lien avec peut-être une question au CCWG, j'aimerais savoir exactement quels pouvoirs nous perdrons si nous nous écartions de ce projet d'adhésion ? Car il semble toujours que le -- ce modèle amélioré, dernièrement, se transforme toujours en solution d'adhésion.

Donc qu'est-ce que nous perdrons si nous nous écartions de ce projet d'adhésion dans votre rapport ? Car je sais actuellement, sans être un membre, que nous pouvons en fait nommer les SO -- les SO et AC peuvent pour le moment nommer les administrateurs sans être une organisation membre, le Conseil d'administration doit en fait obéir aux statuts constitutifs. Donc quels pouvoirs, excepté, par exemple,

révoquer les membres du Conseil d'administration, allons nous perdre si nous ne suivons pas ce projet d'adhésion ?

Merci.

BECKY BURR : Est-ce que je pourrais vous demander de clarifier quelque chose ? Parce que je veux m'assurer de ce que vous dites quand vous dites que nous ne suivons pas ce modèle d'adhésion. Dites-vous que nous vivons dans un modèle purement volontaire et coopératif ? Ou parlez-vous du --

ORATEUR NON IDENTIFIÉ : Ouais, je devrais donc peut-être seulement vous répondre avec une question. Quel modèle avons-nous maintenant ?

BECKY BURR : OK. Nous n'avons pour l'instant pas de modèle qui a été accepté par la communauté.

ORATEUR NON IDENTIFIÉ : Non, non. Quel est --

BECKY BURR : Le modèle dont nous disposons maintenant est entièrement volontaire et coopératif.

ORATEUR NON IDENTIFIÉ : Ouais. Donc qu'est-ce que nous perdrons ? Parce que je sais que le CWG a recommandé beaucoup d'améliorations à propos des statuts constitutifs et ainsi de suite, ce qui, en fait, le Conseil d'administration de l'ICANN doit obéir. Donc ce que je dis est qu'est-ce que nous allons perdre si nous ne --

BECKY BURR : OK. Donc nous pourrions écrire maintenant dans les statuts constitutifs tous les pouvoirs des statuts constitutifs que la communauté a identifié comme un modèle volontaire et coopératif. Tant que le Conseil d'administration pensait que c'était en accord avec leurs obligations légales, ils pouvaient les honorer, et ça allait.

Le seul, comme je le comprends, pouvoir que nous perdons, et je ne veux pas minimiser ça parce que je pense que c'est un pouvoir assez important, est que nous n'aurions plus le pouvoir d'amélioration finale. En fin de compte, ça continuerait à être la décision de Conseil d'administration, et c'est vrai que ce ne serait pas partagé d'une manière applicable. J'essaie de m'éloigner du terme « applicable » car je pense qu'il s'agit plus d'autorité, mais si un modèle volontaire et coopératif ne vous dérange pas, nous pouvons mettre toutes ces choses dans les statuts constitutifs.

ORATEUR NON IDENTIFIÉ : Ouais. Merci beaucoup.

que nous tenons tous les mois. N'hésitez pas à participer, à vous joindre à nous lors de nos téléconférences mensuelles. N'hésitez pas à participer lors de la période de consultation publique, et bien sûr faites-nous savoir quelles sont vos inquiétudes pour que nous puissions nous assurer que les décisions, pas seulement au sein de ce groupe, mais les décisions au sein de l'ICANN, de notre communauté de l'ICANN, soient prises de manière légitime et prennent en considération le multipartisme au sein de cette communauté.

Merci.

Je vais repasser en anglais et nous allons passer à la prochaine personne dans la liste d'attente.

Merci.

ANDREW SULLIVAN :

Merci. Je m'appelle Andrew Sullivan, et pour que ce soit clair, je ne m'exprime ici qu'en mon nom.

Je me demande s'il y aurait une tension, donc je me demande si vous pourriez réfléchir s'il y aurait ou non une tension entre l'approche d'un scrutin qui serait énoncé dans la proposition et des transitions multipartites, faisant l'objet d'un examen approfondi. En particulier, si vous regardez la proposition, il y a un parti pris assez fort en ce qui concerne l'intérêt pour les noms, en comparaison avec le reste. Maintenant, peut-être que c'est légitime pour la communauté de l'ICANN, mais ça implique d'avoir un parti pris dans ce sens. Et bien sûr, quand vous disposez des mécanismes de votes majoritaires, tant

que vous pouvez rassembler une majorité, vous pouvez en quelque sorte exclure de manière permanente les gens qui ne font pas partie de cette coalition.

Traditionnellement, dans toute approche multipartite, l'idée est d'avoir tous ces différents points de vue et ils doivent être plus ou moins uniformément équilibrés.

Et je me demande juste s'il y a une sorte de tension et si ça a été, vous savez, quelque chose dont vous avez parlé ou considéré.

Merci beaucoup.

LEON SANCHEZ :

Merci beaucoup pour votre question. Thomas, voulez-vous y répondre ?

THOMAS RICKERT :

Oui, bien sûr. Merci pour la question. Et ce n'est pas la première fois que nous entendons cette question, et nous l'avons aussi déjà beaucoup discutée dans le groupe.

Il n'y a absolument aucune intention de s'éloigner d'une prise de décision consensuelle.

Donc ce que vous pouvez voir ici, le schéma de vote est seulement un dernier recours pour les pouvoirs de la communauté, si et au moment où ils auraient besoin d'être exercés.

Prenons l'exemple du budget. Avant qu'un budget soit approuvé par le Conseil d'administration de l'ICANN, qui pourrait ensuite être remis en question par la communauté avec un de ces pouvoirs, il y a un processus de consultation. Donc rien -- rien -- ou aucun de ces pouvoirs ne devrait être utilisé en tant que surprise. Il y aura une consultation avec le Conseil d'administration et la communauté à propos de ces questions, et seulement dans le cas où un futur Conseil d'administration, un Conseil d'administration voyou, disons, qui voudrait ignorer les souhaits que la communauté a exprimés, alors la communauté pourrait se réunir et voter pour renverser, disons, la décision du Conseil d'administration ou le forcer à revoir les décisions qu'il a faites en négligeant les souhaits de la communauté.

Mais soyons bien clairs, l'habilitation de la communauté que nous sommes en train de discuter n'est pas liée à l'élaboration des politiques de l'ICANN. Donc l'élaboration des politiques dans la GNSO ou la ccNSO va rester comme elle est. Ça reste tel quel. Et ça va continuer à être mené de la manière dont la ccNSO ou la GNSO élaborent leurs politiques. Et ça sera principalement consensuel.

LEON SANCHEZ : Merci beaucoup, Thomas.

Steve, voulez-vous ajouter quelque chose ?

STEVE DELBIANCO : Ouais, pour mettre encore plus l'accent sur la notion, si le pouvoir de révision indépendante de la communauté, la révision indépendante

améliorée était utilisée, tout ce qu'elle pourrait faire serait de demander à ces experts indépendants de regarder nos statuts constitutifs en tant que standard de révision et de regarder si la décision pouvait être acceptée ou annulée. Ça ne peut pas changer la nature de la politique. Ça peut simplement dire que le Conseil d'administration a agi de manière appropriée ou non. Et à cet égard, il en revient à la communauté, pour que le processus consensuel ascendant puisse concevoir une décision qui reste plus en accord avec les statuts constitutifs. Et il n'y a pas de possibilité d'outrepasser le processus ascendant par la micro-gestion ou en changeant ce qu'il contient.

LEON SANCHEZ :

Merci beaucoup. Suivant dans la liste d'attente, Kuo-Wei.

KUO-WEI WU :

Ouais, Kuo-Wei, à titre personnel, ça ne représente pas du tout le point de vue du Conseil d'administration.

Et en fait, j'aimerais poursuivre sur la question d'Andrew. Bien que vous parliez d'aller vers toute cette histoire du consensus, mais si vous regardez le projet actuel, les 29 voix, si vous incluez la communauté de nombres et le groupe technique c'est environ 9 voix. Si vous prenez -- si jamais vous allez voter, même si vous prenez les deux-tiers, ces neuf voix de la communauté de nombres, y compris la communauté technique, le total des neuf voix est insignifiant.

Donc vous pouvez ignorer ces organisations. Vous pouvez ignorer le groupe technique. Vous pouvez ignorer la communauté de nombres. Vous pouvez toujours dépasser les deux-tiers. C'est la première question que j'aimerais -- vous savez. Même si vous aviez dit que vous alliez vers le consensus, dans un certain sens, si jamais il faut voter, leurs voix sont insignifiantes. Ça signifie que vous pouvez les ignorer. C'est une question. La première question.

La deuxième question, je voudrais vraiment la poser pour ce projet. Dans ce projet, vous parlez de, vous savez, c'est les 29 voix, en gros la communauté peut outrepasser la décision du Conseil d'administration, que soit sur les finances, des choses comme ça. Ma question est: si vous outrepassiez la décision du Conseil d'administration, et quelque chose, il y a une action en justice, la responsabilité, qui est tenu pour responsable? Est-ce que c'est le Conseil d'administration ou vos 29 membres votants? Ces problèmes de responsabilité.

LEON SANCHEZ :

Merci beaucoup, Kuo-Wei.

Je pense, Jordan, est-ce que vous voulez répondre à la première partie de la question ?

JORDAN CARTER :

Sur la première question, Kuo-Wei, je ne pense pas que c'est -- de supposer que la communauté technique et que le reste de la communauté de l'ICANN soient en total désaccord sur quelque chose

qui était une décision de responsabilité est peu probable. Et étant donné les seuils que nous avons mis en place dans la première esquisse de ce modèle, il est presque impossible de se confronter à ces problèmes majeurs.

Donc, par exemple, s'il y avait un désaccord sur les ressources du budget, comme nous l'avons proposé --

KUO-WEI WU : Laissez-moi vous donner un --

JORDAN CARTER : Est-ce que je pourrais juste finir ? S'il y avait un désaccord à propos du budget et que la communauté renvoyait le budget au Conseil d'administration, le refaire un seconde fois nécessiterait que certaines personnes de cette communauté technique soient impliquées.

KUO-WEI WU : Je vous donne un exemple comme ça. Comme j'ai été nommée par l'ASO, l'ASO reçoit toujours la liste des soutiens financiers. Nous mettons toujours dans les nouveaux (imperceptible) du (imperceptible). Et tôt ou tard, une des situation critique se passe et vous devez voter. Cette situation arrivera.

Donc nous -- je voudrais juste rappeler, même s'il y a seulement un pour cent de chances que ça se produise, est-ce qu'il existe un moyen de résoudre ça ?

MATHIEU WEILL : Je veux dire, la première chose est je pense que c'est un exercice de simulation de crise intéressant. Nous devons nous assurer que notre système, comment nous réagirions si, à un certain moment, il y avait un désaccord entre la communauté technique et la communauté non-technique, même si je pense que la frontière entre les deux aurait besoin d'être définie.

Je ne sais pas si, en tant que gestionnaire de ccTLD, je fais partie de la communauté technique. Peut-être que vous ne me considérez pas comme communauté technique. Je dirais que certains d'entre nous, du moins, sont vraiment très enracinés dans le technique. Donc c'est la première question.

Mais c'est un bon exercice de simulation de crise à vérifier. Et je veux dire les 29 vont changer car ils vont devenir 25, et nous allons ensuite ajuster ça. Et c'est exactement ce que nous essayons de faire quand nous essayer d'ajuster cet exercice de simulation de crise et tout risque de capture. Donc c'est très important.

Vous avez posé une deuxième question sur la responsabilité.

KUO-WEI WU : Oui.

MATHIEU WEILL : Nous avons ici un conseiller juridique indépendant, donc je suis très prudent. Mais ce que je comprends -- ce que je comprends est que

l'obligation fiduciaire et la responsabilité reste avec le Conseil d'administration et seulement le Conseil d'administration. Mais c'est - vous serez d'accord avec moi, la responsabilité du Conseil d'administration est d'avoir l'adhésion de la communauté. Est-ce que vous pouvez imaginer que le Conseil d'administration doit adopter un budget qui n'aurait pas le soutien des deux-tiers de la communauté? C'est une question très difficile. C'est exactement ce qu'il se passe dans toute organisation, ou toute organisation membre. Je veux dire, il y a des fois des projets que mon Conseil d'administration veut faire, et les membres ne sont pas prêts. C'est leur responsabilité, et il est rejeté. Ça n'arrive jamais. Il pourrait être rejeté, mais c'est toujours leur responsabilité. Mais c'est ce que doivent faire les membres du Conseil d'administration. Vous devez gérer les parties prenantes ou les actionnaires ou peu importe comment vous les appelez.

KUO-WEI WU : Ouais, je sais. J'aimerais juste que vous compreniez.

MATHIEU WEILL : Je vois des signes d'approbation de la part des avocats, donc je ne dois pas trop me tromper.

LEON SANCHEZ : Merci beaucoup. Je vous rappelle et je vous demande de poser des questions courtes. Nous allons manquer de temps, et nous devons

encore passer en revue beaucoup de questions dans le reste de la session. Donc, s'il vous plaît, continuez.

JIA HE :

Oui, je suis Jia He et je viens de Chine. Je suis également boursier du programme de bourses de l'ICANN.

J'ai seulement deux questions. Premièrement, je pense à la proposition du CCWG. Même si l'IRP disait que le Conseil d'administration de l'ICANN prenait une mauvaise décision, comment s'occuper des décisions, je pense que nous avons besoin de procédures plus spécifiques dans les statuts constitutifs de l'ICANN, car nous ne pouvons pas trouver ces -- ces processus spécifiques dans les propositions.

L'autre n'est peut-être pas une question mais une inquiétude. Je pensais à, si actuellement le Conseil d'administration de l'ICANN est -- était choisi par les communautés et aussi l'ICANN -- les communautés, il est possible de révoquer tout le Conseil d'administration et également de renvoyer un des membres du Conseil d'administration. Mais, si je vous rappelle juste que si nous sommes le Conseil d'administration de l'ICANN, nous prenons la sage décision de nous taire pour accepter toutes les politiques. Donc pourquoi avons-nous besoin du Conseil d'administration de l'ICANN ?

JORDAN CARTER :

Ouais, pourquoi avons-nous besoin du Conseil d'administration de l'ICANN ? Becky, est-ce que vous voulez répondre ?

BECKY BURR : Je vais répondre à la première question et pas à la seconde, en faveur de ma capacité continue d'interagir avec le Conseil d'administration.

Votre question au sujet des procédures spécifiques pour s'occuper des décisions de révision indépendante que la communauté remet en cause est une très bonne question. Il n'y a pas de propositions dans le rapport maintenant. C'est un problème sur lequel nous sommes toujours en train de travailler. Ça a été signalé. Mais c'est clairement un problème très intéressant pour la communauté, et il fait partie de ceux dont nous allons parler.

LEON SANCHEZ : Merci beaucoup, Becky. C'est à nouveau Leon Sanchez. Malcolm, vous avez une question ?

MALCOLM HUTTY : Malcolm Hutton de LINX. Ce n'est pas tant une question qu'un commentaire. J'aimerais saisir cette opportunité pour attirer l'attention sur quelque chose dans la communauté au sens plus large. Ça se rapporte au dernier problème, le pouvoir qui est proposé pour révoquer tout le Conseil d'administration de l'ICANN.

La proposition du CCWG requerrait qu'une motion de censure du Conseil d'administration soit soutenue par plusieurs SO et AC pour que ce pouvoir puisse être exercé. Ce qui garantit qu'il n'est pas trop facile de renvoyer le Conseil d'administration de l'ICANN, et les gens

ne veulent pas qu'il soit facile de renvoyer le Conseil d'administration de l'ICANN.

Néanmoins, la conséquence est qu'il est possible qu'une SO puisse, avec un très large consensus en son sein, soutenir une résolution pour renvoyer tout le Conseil d'administration et que cette résolution ne trouve pas de soutien parmi ses -- parmi les autres SO et AC.

Donc il se peut, par exemple, il est totalement prévisible qu'un problème concernant une SO et pour lequel ils ont trouvé qu'il ne leur restait pas d'autre option que de chercher à renvoyer le Conseil d'administration, n'était tout simplement pas le problème des autres SO.

Donc, par exemple, s'il y avait -- je ne sais pas -- quelque chose à voir avec l'échec répété du Conseil d'administration d'honorer le processus du PDP, par exemple, dans la GNSO, ça ne concernerait simplement pas les ccTLD ou les communautés de nombres. Car le PDP n'est pas en lien avec eux. Ce qui créerait une possibilité ou une situation où une des communautés primaires dont le Conseil d'administration est responsable aie officiellement dit qu'ils avaient perdu confiance dans le Conseil d'administration et que le Conseil d'administration restait en place. C'est un choix de la part du CCWG de préférer l'importance de la stabilité et de s'assurer qu'il n'est pas trop facile de renvoyer le Conseil d'administration sur l'importance de s'assurer que le Conseil d'administration commande le soutien des communautés qu'elles servent. Je trouve que c'est surprenant. Et je pense que, si jamais nous en arrivons à ça, ce serait très controversé.

Et c'est pourquoi j'ai choisi cette réunion comme opportunité d'attirer l'attention de la communauté au sens plus large sur ces implications. Merci.

LEON SANCHEZ : Merci beaucoup, Malcolm.

Milton.

MILTON MUELLER : Je n'ai pas de réponse pour lui. Milton Mueller, Georgia Tech University. J'ai des réponses à certaines des autres personnes qui vous ont parlé. Je suis ici pour la GNSO. J'ai été un peu dérangé d'entendre Alan dire que la GNSO était, en gros, les parties contractantes. Je voudrais juste vous rappeler que la GNSO est à moitié une partie contractante, à moitié une partie non contractante. Il y a toute une chambre qui semble être négligée ici. Et ces parties non contractantes sont les unités constitutives des utilisateurs.

Mais je voulais aborder un autre point plus général, savoir si ces SO ou AC accepteraient ce modèle d'adhésion habilité ou non. Je pense que c'est un élément intéressant de notre plan actuel, et je ne suis pas sûr de comprendre toutes ses implications.

Donc laissez-moi juste vous demander -- premièrement, je peux comprendre qu'Alan dise que le RSSAC et le SSAC ne peuvent pas accepter ça. Et je, en fait, ne pense même pas qu'ils devraient être considérés comme membres ; parce que petit a, ils sont nommés par

le Conseil d'administration, et petit b, ils sont destinés à être des comités consultatifs, et pas essentiellement des décideurs, comme je l'ai compris. Donc je pense qu'il devrait y avoir une séparation plus claire entre les comités consultatifs dans le rôle de membre et les organisations de soutien qui étaient supposées représenter toutes les communautés multipartites qui développent une politique au sein de l'ICANN.

Donc mon autre commentaire concerne ce qu'a dit Kuo-Wei Wu, qui a pris quelques unes de ces unités constitutives et dit qu'elles étaient une minorité. Bien, prises individuellement, elles sont toutes des minorités, n'est-ce pas ? Et donc il y a un problème d'équilibre des pouvoirs auquel vous devez penser dans un exercice de simulation de crise. Et, d'une certaine manière, la dernière personne a fait mention de ça. Mais je ne pense pas qu'il soit valable de critiquer ce modèle en disant qu'aucune communauté n'a le contrôle complet de la structure d'adhésion.

OK. Donc ce sont mes commentaires. Et maintenant j'ai une question simple à vous poser. Quand les gens s'opposent à ce modèle d'adhésion, qu'est-ce qu'ils proposent comme applicabilité ? Quelle est l'alternative qu'ils nous proposent pour créer la responsabilité que nous voulons avoir ?

Maintenant, bien sûr, il y a différents détails de ce modèle qui peuvent être débattus et discutés. Mais quelle est vraiment l'alternative qui nous est proposée si nous n'avons pas un genre d'adhésion ou un certain mécanisme pour appliquer la responsabilité ?

Parce que, n'est-ce pas ce pourquoi tout ce processus a été créé au départ ?

LEON SANCHEZ :

Merci beaucoup, Milton.

[Applaudissements]

Steve ou Becky ?

BECKY BURR :

Donc je vais répondre à votre question, Milton, sur applicable/non-applicable. Parce que le modèle de désignation a également les caractéristiques de l'application. Il y a un groupe important du CCWG qui pense qu'il est OK et efficace de continuer à compter sur le modèle volontaire ou coopératif dont nous disposons maintenant. En quelque sorte, nous attendons et nous prévoyons que le Conseil d'administration fasse ce qu'il faut dans ces circonstances. Et nous allons continuer à attendre et prévoir ça. Les deux côtés disent ça. La question est de savoir si c'est suffisant.

Et donc la différence est: est-ce qu'il faut un institutionnel -- la possibilité dans le pire des cas de le mettre en application via un IRP, par exemple, ou non ? Et c'est la discussion qui a lieu dans la communauté en ce moment.

STEVE DelBIANCO :

Milton, c'est Steve. Il y a une innovation -- et c'est à Becky que nous la devons -- l'innovation dont nous avons parlé vendredi est que vous avez dit que les AC et SO acceptent le modèle. Il n'y a plus besoin d'accepter au départ le concept d'adhésion. Tout ce qu'il y a à faire est de décider si vous voulez ou non exercer le droit de vote que les statuts constitutifs donnent à chaque AC et SO. Et vous pouvez prendre cette décision n'importe quand.

Ça serait un vote volontaire dans le sens où le conseil ou le vote pour bloquer un budget serait donné au Conseil d'administration. Et nous serions toujours dans le monde où c'est à peine un rôle consultatif du Conseil d'administration. Aucune AC ou SO n'a besoin de devenir membre ou d'activer son adhésion si le Conseil d'administration continue à honorer les scrutins qui sont en dehors des statuts constitutifs. Donc il se peut qu'elle ne devienne jamais une organisation membre.

Mais c'est notre dernière chance de mettre cette applicabilité dans les statuts constitutifs en créant une possibilité d'adhésion, si un jour il devait y en avoir besoin, pour avoir cette applicabilité.

LEON SANCHEZ :

Mathieu, vous voulez ajouter quelque chose ?

MATHIEU WEILL :

Je pense que ça a déjà été débattu assez vigoureusement. Certains des arguments que nous avons entendus et je pense qu'il est important de les présenter ici, est que le modèle volontaire -- dont je

me fais l'avocat l'espace d'un instant -- représente seulement la manière dont Internet a été construit, sur la base d'accords de coopération, non basé sur des contrats comme des accord de peering qui sont toujours très largement non basés sur des contrats. Si bien que ce modèle pourrait ne pas être divulgué comme ça aussi bien que le fait que la menace de, en gros, un processus comme la révocation du Conseil d'administration rendue publique serait suffisant à obliger le Conseil d'administration à honorer les statuts constitutifs. Et c'est l'argument que nous avons, je pense. Et c'est le débat qui a lieu au sein de notre groupe. Et je pense qu'il est important qu'il soit partagé avec le groupe élargi ici. Merci.

LEON SANCHEZ :

Merci beaucoup, Mathieu.

Nous avons ensuite dans la liste d'attente Mary Uduma.

MARY UDUMA :

Merci beaucoup. Je m'appelle Mary Uduma. Je viens d'Afrique. Je voulais tout d'abord vous mettre en garde, le groupe avait probablement exploré la possibilité de voir quelles étaient les juridictions et pas seulement la Californie. Je ne sais pas si ça a été fait ou si nous avons des restrictions. Parce qu'à chaque fois que nous arrivons avec un modèle, nous essayons d'analyser comment il va apparaître ou comment il va marcher, nous en revenons toujours au fait qu'il y a des restrictions juridictionnelles. Donc je ne sais pas si j'ai

raison ou tort. C'est pourquoi je voulais tout d'abord vous mettre en garde.

Maintenant, je veux dire que, si nous adoptons ce modèle, est-ce que tous les membres du Conseil d'administration vont maintenant devenir des membres votants contrairement à aujourd'hui ? Et est-ce que tous les membres deviendraient des membres votants ?

Si c'est le cas, pouvons-nous inverser le processus d'élection du Conseil d'administration ou de sélection de ses membres via ce procédé, ces 29 voix ? Donc toutes les communautés, tout le monde est impliqué, pas seulement la communauté à laquelle l'individu appartient mais la communauté, la communauté de l'ICANN en ferait partie. Les gens peuvent nous dire ce qu'ils peuvent faire pour nous au Conseil d'administration, et nous inversons le processus et nous procédons à ce vote des 29 avant qu'il y ait une révocation de tous ou de certains membres du Conseil d'administration.

La question de la responsabilité à laquelle vous avez déjà répondu.

Pouvons-nous aussi voir si nous pouvons réduire le mandat de chaque membre du Conseil d'administration ? Au lieu de permettre aux membres du Conseil d'administration d'être là 9-10 ans et plus. Est-ce que nous pourrions regarder ça et le réduire pour qu'il soit possible à ces personnes de participer ? Et que ceux qui disent que nous ne pouvons pas faire confiance au Conseil d'administration, qu'ils aillent au Conseil d'administration et voient ce qu'ils peuvent faire. Merci.

Donc nous n'allons pas tout regarder. Mais, si au cours de notre travail nous sommes bloqués pour satisfaire une exigence, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent, nous allons alors voir si c'est -- la juridiction est un problème ou si il y a probablement d'autres inquiétudes qui ont été formulées dans notre groupe concernant le fait que la majorité des contrats de l'ICANN aient des clauses de règlement de litiges en Californie, par exemple. C'est quelque chose sur quoi notre groupe peut enquêter et entrer dans les détails.

Donc c'est un aspect important. Et je sais que c'est un sujet qui a été étudié de près par beaucoup au sein de l'ICANN mais aussi à l'extérieur. C'est définitivement un aspect important de notre travail. Et un des commentaires que nous avons reçu plusieurs fois est d'expliquer plus clairement ce que nous pensons de ce problème, ce qui n'est pour le moment pas le cas dans le premier commentaire public que nous avons envoyé. Donc c'est le travail qui nous attend.

Donc je pense que vous avez mentionné un aspect important. Et le reste des idées font certainement partie de nos délibérations, et nous devons donner des détails supplémentaires à ce sujet dans nos travaux futurs. Merci.

LEON SANCHEZ :

Merci beaucoup, Mathieu. Un dernier commentaire. Et il semble que Milton Mueller ait déformé les propos d'Alan Greenberg. Et Alan voulait clarifier ça, mais la liste d'attente était déjà fermée. Et nous ne l'avons pas laissé clarifier ça. Mais la citation inexacte vient du fait que le veto des parties contractantes au cours d'un vote à majorité

qualifiée de la GNSO pour qu'ils puissent en fait effectivement bloquer une décision en requérant un vote à majorité qualifiée, ce qui en fait un veto efficace. Donc la clarification a été faite, Alan.

Et j'aimerais maintenant me tourner vers mon co-président, Mathieu.

MATHIEU WEILL :

Donc nous allons maintenant inviter Lise et Jonathan à revenir ici. Mesdames et Messieurs, je vous laisse entre les mains des deux co-présidents de la supervision du CWG, Jonathan Robinson et Lise Fuhr pour la partie suivant de notre session, qui va concerner les dépendances entre nos deux groupes.

JONATHAN ROBINSON :

OK. Merci à tous. C'est Jonathan Robinson qui vous parle. Je sais que c'est une session longue, et je vais essayer d'en finir assez rapidement. Mais nous pensons qu'il est crucial, en tant que partie de cette séance, de nous réunir maintenant et de parler du lien entre les groupes en plus amples détails. Juste pour vous le rappeler, il y aura plus tard aujourd'hui une séance d'engagement où vous pourrez parler à Lise et à moi-même et, en fait, certaines personnes de notre équipe de rédaction. Donc nous vous invitons vraiment à venir parler avec nous en plus amples détails.

Et je sais que nous avons eu plus tôt des questions qui voulaient aborder des éléments de la proposition du CWG, et nous serons très heureux d'en discuter avec vous au cours de cette séance plus tard dans la journée.

Pour nous remettre dans le bain, je remets une diapo. Nous avons ici une diapo de la structure après-transition et de ses éléments cruciaux.

L'ICANN, le Conseil d'administration de l'ICANN, le contrat entre l'ICANN et la filiale, la filiale IANA après-transition, son propre Conseil d'administration, et la supervision et la responsabilité et les interventions progressives effectuées par le Conseil d'administration, le CSC et les fonctions de révision et ensuite le tout dans les mécanismes de responsabilité fournis par ce groupe dont vous avez tant entendu parler au cours de cette dernière heure ou un peu plus.

Je pense qu'il est absolument nécessaire de voir ça comme un ensemble. Et avant d'entrer plus en détail sur ces liens spécifiques et les points de la responsabilité, je pense qu'il est probablement utile de parler du processus. Parce que le processus semble avoir dérangé un certain nombre de personnes au cours de tout ça. Et par processus j'entends, comment ces propositions sont prises, depuis le début jusqu'à l'acceptation finale.

Lors de son discours d'ouverture ce matin, Fadi a parlé des différentes phases et il a souligné le processus. Si vous regardez le processus entre les deux groupes, nous avons une proposition, une proposition finale ici avant l'approbation des organisations membres. Qu'approuvent-ils ? Ils approuvent une proposition qui est expressément subordonnée, dépendante du travail du groupe de responsabilité. Ils approuvent le fait que cette proposition soit envoyée au groupe de coordination, l'ICG, pour révision et intégration avec les propositions des deux autres communautés. La proposition

intégrée sera ensuite mise au commentaire public par l'ICG et par la suite remise à -- en tant que proposition intégrée remise pour être finalement révisée lors de la réunion de Dublin, à partir de là nous allons voir la proposition finale du groupe de responsabilité et lors de la révision de ce groupe de responsabilité, comme je l'ai dit dans mes remarques introductives, c'est à ce moment que nous attendons que les organisations membres, en révisant les propositions de responsabilité, cherchent à obtenir la confirmation par le groupe de supervision que les exigences de responsabilité de ce dernier ont été respectées.

Quelles sont ces exigences de responsabilité ? Elles se divisent vraiment en cinq domaines principaux. Le groupe responsabilité s'occupe de chacun, comme vous l'avez entendu, à une sorte de niveau mondial. Mais nous avons des exigences spécifiques qui sont traitées dans la proposition de supervision. Donc clairement nous nous intéressons au budget de l'ICANN, mais la composante du budget de l'ICANN qui nous intéresse dans le groupe de supervision est de s'assurer qu'il y a des financements suffisants et adaptés et continus pour la fonction IANA. Mais ces financements suffisants et adaptés pour l'opération et le futur développement de ce PTI est une composante cruciale du budget de l'ICANN. Et c'est pourquoi nous nous intéressons à la responsabilité de l'ICANN en ce qui concerne le budget.

Nous avons parlé plus tôt du fait que le PTI est une -- est une -- une filiale contrôlée au sein de l'ICANN. Le fait qu'il soit contrôlé et lié à l'ICANN signifie que nous nous intéressons aux problèmes de

responsabilité de l'ICANN en lien avec le Conseil d'administration de l'ICANN et les droits de la communauté que ce groupe -- que ce groupe de responsabilité fonctionne.

Notre proposition dans le point 3 a deux types de fonctions de révisions, la fonction de révision habituelle et la possibilité d'une nouvelle fonction de révision. Il est important pour nous que le mécanisme de responsabilité soit en cours d'élaboration au sein des statuts fondamentaux.

Dans le point 4, notre proposition avait le CSC que j'ai décrit, le Comité permanent de clients que je vous ai décrit plus en détail plus tôt, et il est important pour nous qu'il soit inclus dans les statuts constitutifs de l'ICANN.

Enfin, nous nous intéressons à la possibilité d'une révision indépendante et au fait qu'elle pourrait être applicable aux fonctions IANA. Donc vous prenez ça comme un ensemble d'exigences, et nous dépendons de ce groupe, pour qu'il les respecte et nous devons être satisfaits, que ce groupe ait -- réalise cet ensemble et que ces mécanismes soient -- fassent partie d'un ensemble de statuts constitutifs ou de statuts fondamentaux.

Donc en résumé, c'est l'essence du lien, et pourquoi la proposition peut à la fois tenir debout toute seule pour le moment mais qu'en fin de compte, elle a besoin d'un troisième appui, si vous voulez, pour tenir debout en intégralité lorsque le travail de ce groupe sera terminé. Donc nous sommes à l'aise et confiants en mettant cette proposition à l'approbation des SO et AC avec ces conditions car c'est

-- c'est -- elle peut être complète avec tous les autres éléments, soumise au travail de développement sur la responsabilité.

Donc je pense que c'est tout ce que je et que nous avons à dire à ce sujet. La communauté va et -- va conserver une forte influence via le travail de responsabilité et comme ça -- comme le travail de ce groupe que vous venez juste d'entendre va continuer avec ses itérations supplémentaires, et je pense que vous avez bien entendu la présentation des co-présidents l'heure passée, il reste du travail à faire et des choses à développer pour finaliser ça, avant de tout remettre ensemble et de le mettre à côté du travail du groupe de supervision qui sera en fin de compte présenté comme un ensemble de deux propositions à la NTIA, plus tard au cours de l'année.

Donc je pense que c'est tout ce que je voulais m'assurer de couvrir pour le moment. Est-ce que certains de - mes autres collègues aimeraient ajouter quelque chose ou faire un commentaire par rapport au compte -- le lien et l'interdépendance ?

THOMAS RICKERT :

Ouais, peut-être juste pour clarifier encore une fois que lorsque nous avons commencé notre travail, les deux groupes avaient des chartes basées sur ce sur quoi ils travaillaient. Donc il nous a été demandé de travailler sur la responsabilité mais le travail du CWG contenait également des parties sur la responsabilité, et au cours de nos progressions, nous étions en étroite liaison avec Jonathan et Lise, et nous avons trouvé qu'il y avait des domaines où ils pouvaient juste se servir de ce que nous faisons. Et maintenant nous sommes dans une

situation où en quelque sorte ils s'appuient sur nous pour être à la hauteur sur certains aspects, et je pense que j'aimerais répéter que ni dans notre groupe, ni de la part des commentateurs pendant la période de consultation publique, il n'a jamais été remis en question que nous allions satisfaire les exigences du CWG. Et je pense que c'est quelque chose d'encourageant lorsque nous avançons. Donc il est très très très très peu probable que nous ayons -- que nous ayons des surprises concernant les exigences du CWG, mais il s'agit toujours d'un travail en cours.

LEON SANCHEZ : Merci beaucoup. Et je voudrais maintenant laisser la parole pour les commentaires et les questions ? Donc c'est à nouveau à vous.

ANNE AIKMAN-SCALESE : Oui, merci. C'est Anne Aikman-Scalese de l'IPC, et l'autre question que j'avais --

LEON SANCHEZ : Excusez-moi, pourriez-vous rapprocher le micro.

ANNE AIKMAN-SCALESE : Anne Aikman-Scalese de l'IPC, et je vais reporter mon autre question à la séance qui aura lieu plus tard. Mais cette question concerne le lien et la coordination, et la question est au sujet du contrat en lui-même. En d'autres termes, je vois le contrat final entre le PTI et l'ICANN comme un mécanisme de responsabilité, et c'est pourquoi je me

demande si il y aura un contrat qui sera délivré à l'IANA qui a été approuvé par le Conseil d'administration de l'ICANN qui assure la responsabilité entre l'ICANN et le PTI concernant ces fonctions qui devraient être maintenues et retirée -- par exemple, vous savez, dans le calendrier F il y a ces documentations à fournir et il faut déterminer celles, vous savez, qui entrent dans le nouveau contrat. Donc c'est la question du lien. Merci.

LEON SANCHEZ :

Merci beaucoup. Est-ce que quelqu'un veut réagir ?

JONATHAN ROBINSON :

Je pense -- si je comprends le -- nous, comme vous le savez dans la proposition, nous avons commencé à travailler sur -- sur certaines idées autour de dispositions sur ce à quoi ce contrat devrait ressembler. Nous sentions que notre travail était de fournir une structure après-transition qui pourrait tenir compte et traiter du transfert de la supervision. Je pense qu'il nous aurait été très difficile de spécifier intégralement dans les moindres détails à quoi la forme et le but de ce contrat ressembleraient. Je m'attends à ce que -- qu'il y ait quelque chose à faire pour la mise en œuvre et je pense que -- la communauté devrait avoir confiance ici, ce contrat devra en fin de compte être établi entre l'IANA après-transition et la « société mère ». Et je suis presque certain, et excusez-moi de ne pas être certain à 100%, que nous avons déjà discuté ça et j'espère qu'un conseil juridique indépendant assistera ça. Et je pense que c'est là que la confiance de la communauté doit avoir -- de la réalité d'essayer de

développer ce contrat. Je suppose que je vais faire une autre remarque, et que ce contrat, selon l'ébauche actuelle des termes et conditions, va au moins prendre certaines orientations du contrat existant. L'existant -- le problème avec le contrat existant est qu'il est -- qu'il n'est pas entièrement approprié pour le futur et que c'est un -- un contrat avec le gouvernement et que de nombreux éléments de ce contrat sont liés au fait qu'il dérive d'un contrat avec le gouvernement. Mais il donne certainement de bonnes orientations concernant la manière dont les choses devraient être faites à l'avenir et donc il était la base des termes et conditions.

LEON SANCHEZ :

Merci, Jonathan. Je crois, Steve, vouliez-vous ajouter quelque chose ?

STEVE DelBIANCO :

Sur la diapo en face de vous. Regardez le numéro 6 et le numéro 5 pour vraiment comprendre le lien. La proposition du CWG suggère que les statuts constitutifs de l'ICANN établissent et créent la PTI et ils sont dans les statuts fondamentaux. Le lien est qu'il faudrait les trois-quarts des voix de la communauté de l'ICANN pour changer un statut fondamental. C'est la première chose. Le 6 protégerait la présence de la PTI.

Maintenant allez au 5. Si, en fait, le contrat entre le PTI et l'ICANN était modifié, le Conseil d'administration devrait approuver une modification de contrat et le cas échéant, un panel de révision indépendant pourrait être invoqué au-delà des désirs de la

communauté pour mettre en question cette décision et la comparer au standard exigé par les statuts constitutifs. Donc ce sont les liens dont nous parlions.

LEON SANCHEZ : Merci. Kuo-Wei.

KUO-WEI WU : Et j'aimerais --

LEON SANCHEZ : Excusez-moi. Nous fermons maintenant la liste d'attente après Kavouss. S'il vous plaît.

KUO-WEI WU : C'est à nouveau Kuo-Wei. Jonathan, est-ce que vous pouvez remettre la numéro 3, la révision des fonctions IANA, la composition, car si je me souviens bien au tout début de votre présentation, vous avez regardé l'équipe de révision des fonctions IANA, vous avez regardé cette liste. Il semble que la communauté des nombres et l'IETF n'y sont pas. Comment pouvez-vous faire la révision des fonctions IANA sans la communauté des nombres et l'IETF ? Parce que, vous savez, l'IETF fournit le protocole et la communauté des nombres les choses des adresses des nombres et ici ils ne sont pas là.

JONATHAN ROBINSON : OK. C'est une très bonne question. Ça a été très délicat ici entre essayer de -- nous avons l'avantage de pouvoir voir les propositions des deux autres communautés via une portion substantielle de notre travail, mais nous avons aussi dû reconnaître que c'était notre travail et notre objectif de s'occuper des exigences de la communauté de nommage. Le travail de l'ICG est de prendre ces trois ensembles et de penser à comment ils pourraient être réunis. Comme je le comprends, il y a des fonctions de révision, des capacités de révision dans les deux autres propositions, et il se peut que ces révisions fonctionnent indépendamment de manière satisfaisante ou il se peut que la manière dont elles fonctionnent aille de pair. Selon moi, les différents groupes sont satisfaits de la manière dont ils fonctionnent indépendamment, mais, vous savez, il faut que nous soyons très prudents sur -- l'objectif de notre travail et comment gérer à la fois la charte que nous avons et les exigences donc gérer les besoins et les exigences de la communauté de nommage.

KUO-WEI WU : Bien, je crois que vous le savez, à l'IETF ou la communauté de nombres, toutes les réunions sont ouvertes à tous, pas seulement aux, vous savez, les membres des RIR. N'importe qui peut se rendre aux RIR pour faire des commentaires, faire des politiques, des participations. Donc je pense qu'il y a -- si c'est possible, je pense que vous devriez penser à, vous savez, la possibilité de mettre la communauté des nombres et l'IETF dans la liste. Merci.

ORATEUR NON IDENTIFIÉ : Je m'appelle (nom) et je viens d'Ouganda. J'ai une question et probablement aussi une suggestion, et elle concerne les mécanismes de responsabilité -- s'il vous plaît, je pourrais revoir la diapo ? Je pense que c'est la 9. Je crois que c'est la 9. Donc ma question est, surtout à propos des différences entre l'IFR et le CSC donc -- mais c'est surtout parce que lorsque j'ai lu dans la mission du CSC, j'ai vu que certaines étaient plutôt de nature opérationnelle et ça m'a fait penser que si un comité tout entier et un comité assez indépendant était nécessaire pour s'occuper vraiment de ce travail en opposition avec peut-être avoir les aspects opérationnels de ce dont s'occupe le CSC était quelque chose qui était à l'intérieur ou pris en charge administrativement au sein du PTI et donc tous les aspects non-opérationnels pourraient peut-être tomber sous le coup de l'IFR. Comme vous avez légitimement souligné que le mandat ou la mission de l'IFR était plutôt important et qu'elle pouvait inclure plusieurs choses. Donc ça me fait penser, au lieu de deux comités, est-ce que nous ne pourrions pas couvrir le travail du CSC administrativement quelque part au sein du PTI et ensuite avoir certains trucs non-opérationnels de l'IFR ? Merci.

LEON SANCHEZ : Merci beaucoup. Voulez-vous ajouter quelque chose ?

JONATHAN ROBINSON : Je vais essayer de répondre. Je pense -- je veux dire, le CSC est par définition responsable de la révision des aspects opérationnels de la performance. Donc je ne suis pas sûr de bien comprendre votre

inquiétude, parce que nous avons un -- le -- ce sont -- c'est représentatif des utilisateurs de ce service. Donc dans la mesure où ce service n'est pas effectué de manière correcte et satisfaisante, vous pouvez vous attendre à ce que - à ce que ce soit souligné et corrigé et si et seulement si ça ne l'est pas, est-ce qu'il y a des a des mécanismes progressifs pour gérer ça. Donc -- vous savez, je ne suis pas sûr de comprendre --

ORATEUR NON IDENTIFIÉ : Je vais essayer à nouveau. Le CSC et l'IFR, est-ce qu'il y a quelque chose que le CSC -- a dans ses mandats qui ne peut pas être accompli par l'IFR qui maintenant requiert que nous ayons un comité complètement nouveau juste pour le mandat du CSC ?

LISE FUHR : C'est Lise Fuhr, pour la transcription. Le CSC s'occupe, comme Jonathan l'a dit, des aspects opérationnels, et l'FR a un large mandat, comme vous l'avez dit. Mais le CSC est le Comité permanent de clients qui est tout le temps là, alors que la révision des fonctions IANA est constituée tous les cinq ans, donc c'est -- elle est établie pour effectuer les révisions spécifiques. Donc en fait vous ne pouvez pas fusionner ces deux-là. Vous auriez le CSC qui sont les clients qui contrôlent les choses opérationnelles et la révision des fonctions IANA est -- c'est une révision plus large de l'IANA en tant que tout et toute les -- toutes les organisations en font partie et c'est l'organe multipartite de ce modèle. Merci.

ORATEUR NON IDENTIFIÉ : Merci beaucoup. Ça me donne une réponse. Je pense que ça répond également à la seconde question, à savoir si les deux comités sont permanents ou ad-hoc.

Merci.

LEON SANCHEZ : Merci beaucoup. Nous voulons noter que dans cette diapo le NCSG se rencontre mais dans leur rapport c'est, bien sûr, pris en considération. Et nous nous excusons pour l'oubli, ça va être corrigé.

Donc nous avons ensuite Malcolm.

Malcolm.

MALCOLM HUTTY : Merci. Malcolm Hutton de LINX pour la transcription.

J'ai une question. Jonathan m'a incité à faire référence aux résolutions avant les comités membres pour le moment.

Est-ce que le panel pense qu'il serait utile de garder officiellement le CWG et le CCWG avant la réalisation de la mise en œuvre des propositions pour que la communauté ait une structure disponible pour engager le dialogue avec le Conseil d'administration et le personnel pendant qu'ils sont aux prises avec la mise en œuvre de vos propositions respectives ?

LEON SANCHEZ : Thomas ?

THOMAS RICKERT : La réponse est oui pour le CCWG.

JONATHAN ROBINSON : Je pense que c'est une bonne idée et c'est quelque chose dont nous devrions être conscients. Donc, je veux dire, nous devons juste nous assurer que c'est en cohérence avec ce qui a déjà été résolu et ce qui est dans la charte. Mais oui, il est évident qu'ils ont besoin d'une supervision de la mise en œuvre, et donc c'est un point sensible à ajouter à notre équation.

Merci, Malcolm.

LEON SANCHEZ : Merci.

Le suivant, Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Merci. Je m'appelle Kavouss Arasteh. Je ne vais pas vous poser de question. Ne vous inquiétez pas.

La manière dont vous avez expliqué ça, il semble que nous avons beaucoup de choses à faire d'ici à Dublin.

Vous avez parlé de certaines personnes qui se réunissent en coulisses et font des choses, et c'est quelque chose dont nous devons vraiment parler.

Maintenant, il semble que d'ici à Dublin, nous avons beaucoup de téléconférences, et peut-être un peu plus de réunions en personne. Et pour ça, nous avons bénéficié des services du personnel de l'ICANN. Comme je l'ai dit hier, je veux le dire aujourd'hui encore plus publiquement, ils ont été très très efficaces. Très efficaces, ils ont préparé la téléconférence, les connexions Adobe, les conversations téléphoniques, les difficultés que nous avons, la présentation du document. Tout de suite après la réunion, fournir les notes, fournir la transcription. Répondre aux questions, et ainsi de suite.

J'aimerais demander si notre trésor distingué, pouvait venir et donner le nom de ces personnes, dire officiellement que nous apprécions leurs efforts, parce que je ne connais pas tous leurs noms, mais elle pourrait aimablement énoncer les noms de ce personnel qui nous offre ses services, que pour nous, les différentes zones horaire sont OK. Mais eux, ils doivent gérer avec toutes les zones horaire. Donc il y a beaucoup de travail, et ils sont très, très efficaces. Très efficaces. Très modestes, courtois et avec l'envie de collaborer, et nous apprécions vraiment leurs efforts.

Mais j'aimerais que leurs noms soient prononcés et qu'ils soient mis dans la transcription pour que les gens le sachent. Et ensuite, j'aimerais qu'on les applaudisse bien fort. Mais avant, qu'on dise leur nom et qu'on les présente.

C'est très efficace et nécessaire.

Merci.

JONATHAN ROBINSON : Kavouss, je vais faire une remarque rapide. C'est une très bonne suggestion. Je pense que nous avons un soutien sans failles. Et je pense que le point crucial pour moi est que le soutien que nous avons est -- vous pourriez dire, bien, c'est leur boulot, mais ils en ont fait bien plus -- vraiment bien plus que leurs boulots respectifs.

Le challenge, en mentionnant les noms, c'est que j'ai vraiment peur d'oublier quelqu'un.

[Rires]

KAVOUSS ARASTEH : Écoutons les noms.

Merci.

LEON SANCHEZ : Merci.

KAVOUSS ARASTEH : Theresa, si vous voulez bien.

THERESA SWINEHART : Je vais être très rapide.

Tout d'abord, c'est -- merci beaucoup pour la reconnaissance du personnel, mais aussi pour la reconnaissance de la communauté de bénévoles.

Il y a vraiment énormément de noms au sein de toute l'organisation. Nous avons différents points de contact dans le département.

Laissez-moi en citer quelques-uns. Grace, am list, Adam, Sam, Hilary, Brenda, Kim, Marika, Bart, Bernie, l'équipe du département des services linguistiques dans son ensemble, et ensuite évidemment toute les personnes des technologies de l'information qui nous aident dans différents domaines.

Pardon ?

ORATEUR NON IDENTIFIÉ : Nancy et l'équipe des réunions.

THERESA SWINEHART : Oui, et toute l'équipe des réunions, Xavier du service financier qui je sais a également contribué dans différentes parties. L'équipe de l'IANA.

Comme vous l'avez dit -- l'équipe juridique. Donc nous avons une large série d'équipe dans toute l'organisation qui se sont mis en avant et qui ont travaillé à 200% pour donner des réponses à différentes choses et fournir un soutien quotidien.

[Applaudissements]

JONATHAN ROBINSON : Sans parler de Theresa.

[Applaudissements]

LEON SANCHEZ : Thomas, voulez-vous faire quelques remarques ?

THOMAS RICKERT : Oui. J'ai maintenant le privilège d'être le seul entre vous et le déjeuner. Ça a été une discussion très instructive. Nous allons continuer à travailler en étroite collaboration et à échanger nos idées.

J'aimerais tous vous encourager à rester à l'écoute, à surveiller la prochaine période de consultation publique. Et je ne suis pas sûr que nous ayons remercié l'équipe technique qui fait tout ce qu'elle peut pour que tout ça marche, que nous puissions nous comprendre, et aussi les traducteurs. Donc je voulais seulement m'assurer...

[Applaudissements]

Merci à Becky Burr, Steve DelBianco, Jordan Carter, Leon Sanchez, Mathieu, Jonathan, et Lise.

Merci à tous. Nous vous souhaitons une bonne semaine. Bye-bye.

JONATHAN ROBINSON : N'oubliez pas la séance d'engagement sur le CWG plus tard dans l'après-midi. Je suis sûr que vous serez nombreux à en prendre connaissance. Nous avons hâte de vous y voir.

Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]